

# GUIDE DES CARRIÈRES

EN DROIT DE LA SANTÉ



ÉDITION 2022-2023

Présentée par le  
Comité du droit de la santé de l'Université Laval

# TABLE DES MATIÈRES

Éditorial	03
-----------	----

---

Nos partenaires	04
-----------------	----

---

La pratique en cabinet privé	05
------------------------------	----

---

- 06 Soins de santé
- 08 Gestion des services de santé
- 10 Sciences de la vie
- 12 Entrevues
- 12 Me Véronique Barry, Norton Rose Fulbright
- 17 Me Marie-Nancy Paquet, Lavery
- 21 Me Marie-Christine Côté, Therrien Couture Joli-Coeur
- 24 Me Joëlle Dubois, Tremblay Bois
- 26 Me Catherine Bélanger Pâquet, McCarthy Tétrault
- 29 Me Gabrielle Bergeron, Morency

La pratique en entreprise privée	32
----------------------------------	----

---

- 33 Syndicats et associations de professionnels
- 33 Contentieux d'entreprise
- 34 Entrevues
- 34 Me Marie-Josée Crête, Fédération des médecins spécialistes du Québec
- 38 Me Nancy Beshro, Groupe Familiprix inc.

La pratique dans le secteur public	42
------------------------------------	----

---

- 43 Établissements de santé
- 45 Ordres professionnels
- 46 Ministères
- 47 Organismes gouvernementaux



# TABLE DES MATIÈRES

50 Entrevues

50 Me Stéphanie Dorion, CHU de Québec

53 Mes Camille De Larocheillère et Catherine Ricard, CIUSSS de la Capitale-Nationale

60 Me Patricia Couture, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

63 Me Kevin Desgagné, Commission des normes de l'équité de la santé et de la  
sécurité du travail

Remerciements ..... 67

Références ..... 69



# ÉDITORIAL

Chers étudiantes et étudiants,

Nous vous présentons l'édition 2022-2023 du Guide des carrières en droit de la santé. Ce guide est un outil de référence pour tout étudiant intéressé à travailler dans ce domaine, mais également pour toute personne désirant en apprendre davantage sur les nombreuses opportunités qu'offre le droit de la santé.

Le guide a pour objectif de présenter à la communauté étudiante les diverses avenues professionnelles possibles en droit de la santé, autant dans la pratique privée que dans le secteur public.

Cette deuxième édition du Guide des carrières en droit de la santé, initiative du Comité du droit de la santé de l'Université Laval, a été revue de fond en comble afin de permettre à chaque étudiant d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur la pratique en droit de la santé. Il contient également des entrevues avec des professionnels du milieu qui donnent de nombreux détails sur leur pratique professionnelle au quotidien.

Bonne lecture!

Le Comité du droit de la santé de l'Université Laval

**Noémie Morin**

Présidente

**Catherine LaRose**

VP aux finances

**Audrey Labrecque**

VP aux affaires externes

**Justine B. Lépine**

VP aux communications

**Maya Ghosh**

VP aux événements

**Élyse Marmen**

Représentante des  
premières années

Le Comité du droit de la santé de l'Université Laval définit le droit de la santé comme étant un secteur juridique regroupant tous les domaines qui touchent de près ou de loin à la santé. Ainsi, les secteurs présentés dans ce guide ne constituent pas une liste exhaustive. Nous avons simplement tenté de donner aux étudiants le portrait le plus fidèle possible des opportunités professionnelles en droit de la santé. Nous vous invitons à consulter la liste de références à la fin du guide pour de plus amples renseignements.

# NOS PARTENAIRES

**lavery**  
Avocats

mccarthy  
tetrault

Ministère  
de la Justice  
Québec 

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

  
**NORTON ROSE  
FULBRIGHT**

**TCJ**<sup>7</sup>

**TREMBLAY BOIS**  
AVOCATS

# LA PRATIQUE EN CABINET PRIVÉ

---

Après avoir analysé les différents secteurs du droit de la santé offerts par les cabinets privés, le Comité a choisi de les présenter sous trois domaines généraux.

## **CETTE SECTION INCLUT**

- 06 Soins de santé
- 08 Gestion des services de santé
- 10 Sciences de la vie
- 12 Entrevues
  - 12 Me Véronique Barry, Norton Rose Fulbright
  - 17 Me Marie-Nancy Paquet, Lavery
  - 21 Me Marie-Christine Côté, Therrien Couture Joli-Coeur
  - 24 Me Joëlle Dubois, Tremblay Bois
  - 26 Me Catherine Bélanger Pâquet, McCarthy Tétrault
  - 29 Me Gabrielle Bergeron, Morency

# SOINS DE SANTÉ

---

Les soins de santé regroupent tous les secteurs qui touchent directement à la prestation des soins de santé aux usagers du réseau de la santé. Voici des exemples de secteurs de pratique.

## I. RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE ET HOSPITALIÈRE

La responsabilité professionnelle et la responsabilité hospitalière sont des branches de la responsabilité civile. Les règles de la responsabilité civile leur sont applicables.

La responsabilité professionnelle concerne toute faute commise dans l'exercice d'une profession(1). À titre d'exemple, la responsabilité médicale vise spécifiquement la faute commise par le médecin à l'endroit d'un patient. Ainsi, un professionnel sera responsable si, par sa faute, il a causé un préjudice à son client(2).

Quant à elle, la responsabilité hospitalière vise la faute commise par un établissement offrant des services de santé aux usagers(3). Un établissement peut être responsable s'il a manqué à l'une de ses obligations et qu'il en découle un préjudice à l'endroit d'un patient.

## II. DROIT DISCIPLINAIRE

Le droit disciplinaire fait référence aux règles de déontologie applicables à chaque profession. Lorsqu'un professionnel manque à une obligation prévue dans son Code de déontologie, il est appelé devant un conseil de discipline ou une autre instance disciplinaire. Ces derniers déterminent si des sanctions sont applicables à son égard(4). Le droit disciplinaire concerne également tout exercice illégal d'une profession par une personne non autorisée.

## III. GARDE EN ÉTABLISSEMENT ET AUTORISATION DE SOINS

Certaines dispositions législatives permettent, dans des situations exceptionnelles, de garder une personne contre son gré dans un établissement, la plupart du temps afin de protéger la personne d'elle-même et pour protéger les gens qui l'entourent(5). Des critères très stricts encadrent la mise en place d'une telle garde. Par ailleurs, d'autres dispositions législatives régissent les conditions selon lesquelles des soins peuvent être autorisés malgré un refus de la personne à les recevoir.

# SOINS DE SANTÉ

---

Un avocat spécialisé dans l'autorisation des soins de santé doit veiller à ce que les critères légaux soient dûment respectés afin de préserver l'intégrité et la dignité de la personne concernée par ces mesures(6).

## **IV. CONSENTEMENT AUX SOINS**

Chaque personne est présumée apte à consentir aux soins. Elle a donc le libre choix d'accepter ou de refuser d'être soumise à des soins(7). Cependant, il arrive qu'une personne soit considérée inapte à donner un consentement libre et éclairé en raison, par exemple, de son état de santé ou si elle ne comprend pas les risques associés aux soins qu'on veut lui prodiguer. Cette personne inapte sera alors représentée par un tuteur ou un mandataire afin de consentir à sa place(8). Ainsi, ce secteur concerne toute situation où les règles encadrant le consentement aux soins n'ont pas été respectées.

N.B. : La Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité(9) est entrée en vigueur le 1er novembre 2022 et a apporté de nombreux changements en matière de protection des personnes.



# GESTION DES SERVICES DE SANTÉ

---

La gestion des services de santé regroupe les secteurs qui touchent, de près ou de loin, au fonctionnement et à l'organisation des services de santé. En voici quelques exemples.

## **I. DROIT ADMINISTRATIF**

Le droit administratif, en tant que branche du droit public, régit la relation entre l'État et les citoyens. En ce qui a trait au droit de la santé, ce secteur veille à ce que le système de santé soit bien organisé et que son fonctionnement soit efficace afin de remplir sa mission auprès des usagers du réseau de la santé(10). Le droit administratif fait également référence aux lois et aux règlements particuliers qui encadrent la gestion des établissements de santé.

## **II. CONTRATS**

Ce domaine concerne tout le processus de négociation et de rédaction des ententes, commerciales ou non, conclues pour le bon fonctionnement du système de santé. Ces ententes peuvent concerner l'approvisionnement de matériel médical, l'utilisation de licences, la construction de nouvelles installations, les partenariats entre établissements ainsi que les projets de recherche(11).

## **III. SANTÉ PUBLIQUE**

La santé publique est un secteur dédié à la prévention des maladies, des blessures et des décès prématurés(12). La santé publique concerne, notamment, la vaccination, la prévention et le contrôle des infections dans les établissements de santé, l'épidémiologie, le dépistage de maladies infectieuses et les enjeux liés à l'environnement, telle la qualité de l'air(13). C'est d'ailleurs un secteur très actif depuis le début de la pandémie de COVID-19.

# GESTION DES SERVICES DE SANTÉ

---

## **IV. ACCÈS À L'INFORMATION ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Ce secteur concerne la confidentialité des informations personnelles et confidentielles que l'on retrouve dans les dossiers médicaux des usagers du réseau de la santé. Ce secteur prévoit également la possibilité pour ces derniers d'en prendre connaissance, de les modifier ou de les rectifier au besoin. L'accès et la protection de ces informations sont mis en place par un cadre légal et réglementaire qui vise le respect de la vie privée des usagers(14).

# SCIENCES DE LA VIE

---

Les sciences de la vie regroupent les secteurs impliqués dans le développement de produits, d'infrastructures et de technologies liés à la santé ainsi que les secteurs concernés par la recherche en santé. Voici quelques exemples.

## I. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

La propriété intellectuelle regroupe la propriété littéraire et artistique ainsi que la propriété industrielle. Le domaine des sciences de la vie se concentre davantage sur la propriété industrielle, laquelle comprend notamment les brevets d'invention(15). En vertu de l'article 2 de la Loi sur les brevets(16), ces derniers protègent les nouvelles inventions et les perfectionnements utiles des inventions déjà existantes(17). Par exemple, la découverte d'un nouveau médicament est brevetable(18). Un avocat spécialisé en propriété intellectuelle peut devenir agent de brevets. Ce dernier aide à définir la propriété intellectuelle en jeu, à déposer la demande de brevet, à l'élaboration d'une stratégie et même à l'établissement du budget afin de protéger et faire respecter la matière brevetable(19).

## II. DROIT PHARMACEUTIQUE

Le droit pharmaceutique est un domaine des sciences de la vie qui regroupe notamment le développement, la fabrication ainsi que la mise en marché des médicaments. Les questions de droit peuvent porter sur « la responsabilité des fabricants, les essais cliniques, la mise en marché, le prix, le contrôle des coûts et la publicité des médicaments »(20). Il est à noter que le droit pharmaceutique rejoint également la propriété intellectuelle puisque l'industrie pharmaceutique « compte sur la protection accordée par les brevets »(21).

## III. TECHNOLOGIES DE LA SANTÉ

Les technologies de la santé sont conçues pour soutenir les organisations de santé(22). Les avocats qui se spécialisent dans ce secteur assistent les clients dans « l'élaboration, la mise en place, le financement et l'utilisation de solutions innovantes et prometteuses »(23). L'élaboration des technologies innovantes poursuit plusieurs objectifs, notamment l'amélioration des soins aux patients ainsi que l'échange d'informations en temps réel(24).

# SCIENCES DE LA VIE

---

La télémédecine, les portails patients, la numérisation des banques de données et l'intelligence artificielle sont quelques exemples émanant des technologies de la santé<sup>(25)</sup>. Par ailleurs, ce secteur est connexe à celui de la protection des renseignements personnels, la cybersécurité, la protection des données massives ainsi qu'à celui relatif aux obligations déontologiques des professionnels de la santé<sup>(26)</sup>.

## ME VÉRONIQUE BARRY

Avocate et associée

Norton Rose Fulbright



[Connectez-vous sur LinkedIn](#)



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Véronique Barry a complété un diplôme d'études collégiales en Sciences de la nature, où elle a notamment obtenu la médaille du Lieutenant-gouverneur. Tout en ayant une facilité et un intérêt marqué pour les Sciences de la nature, Me Barry caressait l'idée d'entreprendre une carrière en droit. Cette dernière a donc concrétisé ses aspirations en s'inscrivant au baccalauréat en droit à l'Université Laval. Ses années d'études à cette université, de même que son année d'échange à l'Université de Birmingham en Angleterre ont affermi son intérêt pour le droit et ouvert ses horizons à plusieurs champs de pratique. Après avoir obtenu son Baccalauréat en droit - Profil international en 2010 et un Certificat en droit de l'Université de Birmingham, Me Barry a finalisé sa formation auprès du Barreau de Québec et réalisé son stage chez Norton Rose Fulbright. Par la suite, Me Barry a poursuivi ses études à l'Université Queen's en Ontario afin de parfaire ses connaissances en common law et de compléter ainsi, en 2012, un programme conjoint en common law/droit civil à cette université. Enfin, Me Barry a été admise au Barreau de l'Ontario en 2013. Me Barry travaille depuis chez Norton Rose Fulbright au sein du groupe de « Sciences de la vie et soins de santé ».

### Quel type de clientèle a besoin des services reliés au droit de la santé chez Norton Rose Fulbright?

Un très vaste répertoire de clients, qui couvre tous les aspects du droit relatif aux soins de santé et aux sciences de la vie, a recours aux services de notre équipe.

Cette clientèle compte notamment plusieurs :

- hôpitaux, cliniques privées, groupes de médecins, centres médicaux spécialisés; établissements de soins de longue durée et autres centres;
- centres de recherche, consortiums ou groupe de chercheurs et centres médicaux universitaires;
- fabricants, distributeurs et grossistes;
- organismes subventionnaires;
- pharmacies;
- ordres professionnels;
- entreprises dérivées (« spin-off ») et entreprises en démarrage (« start-ups »);
- compagnies émergentes, autres intervenants du secteur de la santé, dont des compagnies en technologies.

Cette clientèle opère dans de nombreux secteurs de l'industrie et sphères d'activités, dont celles relatives :

- à la recherche (clinique, fondamentale ou autre);
- aux technologies;
- aux produits biologiques, produits pharmaceutiques, biosimilaires, produits de santé, nutraceutiques et cosmétiques;
- aux instruments médicaux;
- au développement de solutions et de services innovants; et à la génomique, la génétique et la médecine personnalisée.

### **Dans quels secteurs du droit de la santé Norton Rose Fulbright se spécialise-t-il?**

Norton Rose Fulbright a une très vaste expertise dans plusieurs secteurs du droit de la santé. Cette expertise découle notamment de sa très grande présence au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde. À ce sujet, ce cabinet a notamment été le premier cabinet international à avoir établi (depuis déjà plus de 35 ans) un groupe de pratique national consacré aux soins de santé. De même, le cabinet se démarque par le nombre de distinctions reçues par celui-ci ainsi que par ses membres.

C'est ainsi que le cabinet Norton Rose Fulbright est appelé à conseiller ses clients sur tous les aspects du droit relatifs aux soins de la santé, notamment en ce qui a trait : (1) à la recherche, (2) au déploiement de solutions novatrices, (3) à la mise en place, à la restructuration et au financement de leurs activités, (4) à la protection et à la valorisation de propriété intellectuelle innovante, etc. À ceci s'ajoute l'accompagnement offert dans le cadre de déploiement de projets phares à travers la province, dont l'élaboration de meilleures pratiques et l'amorce de réformes législatives.

Qui plus est, ce cabinet est impliqué dans plusieurs projets stratégiques et d'avant-plan, notamment en soutenant l'avancement de la science; c'est ainsi qu'au cours des derniers mois, Norton Rose Fulbright a notamment supporté divers clients dans la réalisation de leurs projets de recherche visant à développer des vaccins et des traitements contre la COVID-19. Enfin, l'assistance offerte par l'équipe va au-delà des conseils purement légaux, et inclut ceux de nature stratégique, en regard des éléments environnementaux, sociaux et politiques pertinents à ses clients.

## **Quelques exemples de mandats**

Notre équipe est appelée à soutenir ses clients dans toutes les facettes de leurs activités, incluant en matière : (1) d'emploi, (2) de propriété intellectuelle, (3) de litige, et (4) de droit contractuel et réglementaire. Voici quelques exemples de mandat concernant ce dernier point :

### La recherche clinique

Notre équipe supporte divers clients dans la réalisation de projets de recherche multicentriques et, dans certains cas, hautement médiatisés. À cet égard, notre équipe est impliquée dans l'élaboration, la rédaction, la révision et la négociation des ententes avec les sites et autres intervenants. Notre équipe offre aussi un support en matière réglementaire, d'assurance, de vie privée, etc.

### Les technologies et autres solutions

Notre équipe assiste des clients dans l'élaboration, la mise en place, le financement et l'utilisation de solutions innovantes et prometteuses, dont: la télémédecine, la télépharmacie, les appareils intelligents, l'intelligence artificielle, ainsi que le déploiement de technologies émergentes. Notre équipe est aussi impliquée dans l'élaboration de stratégies conformes aux cadres réglementaires applicables, tels que ceux relatifs à la vie privée, aux données massives, à la cybersécurité et aux obligations déontologiques des professionnels de la santé.

### Les projets innovants

Notre équipe conseille divers clients dans la conception, la réalisation et la gouvernance de projets innovants, tels que : les cliniques virtuelles, les biobanques, les banques de données, ainsi que les initiatives en génomique et en médecine spécialisée. Norton Rose Fulbright est aussi impliquée dans l'élaboration d'ententes complexes dans le cadre de la conception et du déploiement de ces projets novateurs.

### L'organisation des activités de recherche

Notre équipe offre des conseils stratégiques au niveau de l'organisation et de la réorganisation d'activités (de recherche ou cliniques) et de leur financement. De plus, Norton Rose Fulbright assiste ses clients dans l'élaboration de structures spécifiquement conçues pour la réalisation d'activités de recherche, incluant par la mise en place de centres d'excellence et des consortiums. Enfin, notre équipe est appelée à concevoir diverses structures pour permettre de valoriser la propriété intellectuelle découlant de ces projets de recherche.

### Les ententes hautement spécialisées

Notre équipe est impliquée dans l'élaboration d'ententes hautement spécialisées, telles que : des conventions de licence, des ententes d'utilisation (de cellules, de matériel biologique ou de technologies), des conventions de transfert de technologies, des ententes de manufacture dites « BPC » ainsi que des conventions relatives à l'approvisionnement ou à la fourniture de produits sanguins.

## **Les collaborations entre professionnels de la santé, hôpitaux et pharmaceutiques**

Notre équipe met en place divers cadres contractuels afin de permettre la collaboration entre les professionnels de la santé et les autres intervenants du réseau, dont des ententes de consultants, de conférenciers et de comités consultatifs. Ceci requiert une compréhension poussée de divers cadres réglementaires.

## **L'approvisionnement des organismes publics**

Enfin, notre équipe conseille ses clients dans le cadre de la fourniture de produits ou de services à des organismes publics, notamment afin que ces activités aient lieu dans le respect des règles en matière d'approvisionnement.

## **Le « day-to-day » de Me Barry**

Chez Norton Rose Fulbright, la pratique du droit est des plus stimulante, enrichissante, valorisante et variée. À ces mandats diversifiés s'ajoutent plusieurs autres facettes complémentaires à une carrière en droit, dont diverses activités pro bono, de formation, de réseautage et autres. C'est ainsi que Me Barry est impliquée dans la rédaction de plusieurs articles et dans la tenue de diverses conférences.



De même, elle siège au sein de plusieurs comités et conseils d'administration afin de soutenir et de redonner à la communauté.

### **Norton Rose Fulbright et les jeunes praticiens**

Me Barry souligne que l'unité, l'intégrité et la qualité sont des valeurs primordiales au sein du cabinet. En matière d'unité, elle mentionne que les jeunes juristes sont rapidement inclus dans les différentes sphères d'activités du cabinet et sont directement impliqués dans les divers dossiers. Elle témoigne que dès le début de sa carrière, elle a été impliquée dans des mandats complexes, intéressants et parfois hautement médiatisés, et qu'elle a pu rapidement se tailler une place au sein de l'équipe.

## ME MARIE-NANCY PAQUET

Avocate et associée

Lavery



[Connectez-vous sur LinkedIn](#)



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Marie-Nancy Paquet fut admise au Barreau du Québec en l'an 2000. En 2002-2003, elle part compléter un diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en Droit-Santé-Éthique, qui aujourd'hui serait l'équivalent d'un master français, à l'Université de Rennes en France et à l'École Nationale de Santé Publique (ENSP). Elle développe alors un intérêt particulier pour les questions juridiques relatives à l'éthique et au droit de la santé. Elle pratique pendant quinze ans au sein d'un cabinet de Québec où elle avait orienté sa pratique vers le droit de la santé et des services sociaux. En 2018, elle débute sa carrière comme avocate chez Lavery au sein de leur groupe Litige et règlement des différends. Simultanément, elle enseigne à l'École du Barreau du Québec depuis 2005 et participe à de nombreux événements à titre de conférencière.

### Quelle place occupe Lavery en matière de droit de la santé au Québec ?

Au niveau institutionnel, le cabinet occupe une place importante en droit de la santé. Depuis de nombreuses années, les avocats de Lavery représentent une multitude d'organismes et d'institutions. Leur clientèle comprend des établissements de santé, des organismes parapublics et privés. Entre autres, leurs équipes répondent à des besoins relevant du droit des personnes, de la gestion contractuelle, du droit du travail et de l'emploi, de la propriété intellectuelle, de la responsabilité civile, des actions collectives et de la déontologie professionnelle. Lavery joue entre autres un rôle important à l'occasion de dossiers de responsabilité hospitalière. Ils sont l'un des bureaux reconnus et accrédités pour représenter des établissements hospitaliers via

la DARSSS (Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux) en cas de poursuite. En droit public et administratif, leur expertise en accès à l'information est aussi sollicitée par le réseau de la santé. Une autre spécialité du bureau est la gestion de l'aspect commercial de la pratique des médecins. Les médecins, qui ont le droit de s'incorporer dans leur pratique professionnelle, peuvent choisir Lavery pour organiser leur pratique médicale. En bref, Lavery offre la gamme complète des services juridiques à une clientèle très diversifiée.

### **Quel type de clientèle a besoin des services reliés au droit de la santé chez Lavery?**

Les principaux clients du cabinet en droit de la santé sont :

- les établissements de santé;
- le programme d'assurance de la DARSSS;
- les professionnels de la santé, dont les médecins;
- les entités qui relèvent de la médecine privée, comme les cliniques.

### **Quelques exemples de mandats**

Comme associée, le mandat de Me Paquet est notamment de développer a pratique, mais aussi de contribuer à la formation et au développement des jeunes professionnels au sein de l'équipe. Beaucoup de ses dossiers reçus sont des dossiers d'envergure qui justifie le travail en équipe et la mise à contribution de plusieurs avocats et parajuristes.

L'excellence étant une valeur très importante pour Lavery, les associés doivent assurer une qualité de service et une disponibilité pour leurs clients, mais également une disponibilité pour les plus jeunes au bureau. Il est important pour eux d'assurer la prestation de services exemplaires, mais aussi d'aider leurs plus jeunes collègues à se développer pour qu'ils puissent acquérir toutes les compétences pour bien desservir la clientèle eux-mêmes.

#### Le litige

Ses dossiers sont variés, mais Me Paquet travaille principalement en litige. Elle représente des établissements dans le cadre d'actions collectives. À l'occasion, ses dossiers peuvent porter sur le droit autochtone. Toujours en matière d'action collective, elle reçoit aussi des dossiers qui traitent d'évènements qui se sont produits il y a plusieurs dizaines d'années. Certains établissements de santé ont repris la

mission d'établissements qui étaient à l'époque administrés par des communautés religieuses et la responsabilité des établissements est recherchée à ce titre. Une partie plus traditionnelle de sa pratique est consacrée à des poursuites contre des établissements de santé à la suite de fautes médicales ou hospitalières. Par exemple, lorsqu'un professionnel de la santé commet une faute.

### L'arbitrage

Une autre partie importante de sa pratique se fait en matière de ressources intermédiaires et de type familiale (RI-RTF). On parle ici notamment d'arbitrage civil. Dans ces dossiers, elle intervient encore une fois pour représenter les établissements de santé à l'égard des dispositions notamment sur la Loi sur les représentations des ressources.

### Le droit de la personne

Enfin, elle a une pratique en matière de droit de la personne, toujours en représentation des établissements de santé. Elle traite entre autres de dossiers qui concernent des personnes qui refusent des soins ou qui présentent des problèmes de santé mentale. Quand les dossiers sont portés en appel, elle peut être interpellée par les établissements pour représenter ou accompagner des avocats à l'interne.

## **Le « day-to-day » de Me Paquet**

Chez Lavery, les dossiers peuvent demander beaucoup de préparation. Une journée peut donc être entièrement consacrée à un même dossier. Il est donc plus facile de décrire une semaine typique pour Me Paquet. Elle nous décrit une semaine en exemple. Elle passera deux journées en interrogatoire dans le cadre d'une action collective où le demandeur est interrogé. Il s'agit de deux jours entiers requis à l'interrogatoire. Une autre journée sera consacrée à la rédaction d'un plan d'argumentation pour un mandat confié par un établissement pour une demande de révision d'une lésion de droit. Toute cette journée est donc occupée à la rédaction de cette procédure avec une jeune collègue pour être en mesure de structurer la position de leur client. À travers tout ça, des suivis ponctuels peuvent être requis dans une dizaine d'autres dossiers, principalement par courriels. Elle fait également des suivis quotidiens avec des clients qui ont des questions sporadiques vis-à-vis des situations très concrètes. Sur son bureau, elle peut avoir l'équivalent de cinquante à soixante-dix dossiers actifs. Ces dossiers bougent tous à différentes vitesses.

Elle dit avoir de la chance. Chaque jour, elle en apprend davantage sur un domaine

qui n'est pas accessible à tout le monde. Les dossiers qu'elle reçoit sont des incursions dans le monde de la santé. L'aspect humain est également très important dans cette discipline. Elle nous confie que certains dossiers continuent de l'habiter après plusieurs années. Notamment, lorsqu'elle enseigne à l'École du Barreau, elle illustre souvent ses propos à l'aide de dossiers qu'elle a eu la chance de plaider, car en effet, elle considère comme une réelle chance de se présenter devant les tribunaux pour défendre ses clients.

### **Lavery et la conciliation travail-vie personnelle**

Me Paquet nous confie : « La pratique en milieu privé, ce n'est pas toujours comme on le décrit. Certains croient que la pratique privée ne permet pas de concilier la vie familiale ou d'autres occupations personnelles. On dénote parfois un manque de parité entre les femmes et les hommes quand on jette un coup d'œil aux associés des cabinets privés et la cause identifiée de cette disparité est souvent liée à cette conciliation. » Or, ce n'est pas représentatif de son expérience ni de son quotidien chez Lavery. Me Paquet termine en mentionnant qu'il ne faut pas croire qu'il est impossible de concilier la pratique privée avec une vie privée équilibrée : « de mon expérience chez Lavery en tout cas, c'est tout à fait possible ».

## ME MARIE-CHRISTINE CÔTÉ

Avocate et associée

Therrien Couture Joli-Coeur



[Connectez-vous sur LinkedIn](#)



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Côté a fait son baccalauréat en droit à l'Université Laval de 2009 à 2011, puis a fait sa formation professionnelle à l'école du barreau en quatre mois à l'automne en 2011 pour être assermentée à l'issue de son stage dans un cabinet privé de la région de Québec en 2012. Au cours de ses trois premières années en tant qu'avocate, elle a travaillé dans le domaine du litige civil. En 2015, elle a fait le saut chez Joli-Coeur Lacasse, qui est devenu Therrien Couture Joli-Coeur en 2020. La même année, elle est devenue associée du cabinet et directrice de l'unité d'affaires de droit de la santé. Me Côté est également titulaire d'un DESS en droit et politiques de santé qu'elle a complété à temps partiel de 2014 à 2017 à l'Université de Sherbrooke. Elle est également co-responsable du recrutement chez TCJ.

L'intérêt de Me Côté pour le droit de la santé a d'abord été suscité au baccalauréat lors de sa participation au concours de plaidoirie Pierre-Basile-Migneault, alors que le cas en était un portant sur la responsabilité médicale. C'est par la suite et surtout grâce à la rencontre d'un mentor que le droit de la santé s'est réellement taillé une place dans sa vie professionnelle. Ce mentor, un avocat spécialisé en droit de la santé, lui a transmis énormément de connaissances et c'est ainsi que s'est produit le coup de foudre professionnel pour Me Côté pour ce domaine au point d'y consacrer sa pratique.

### **Quel est le rôle de Therrien Couture Joli-Coeur par rapport au droit de la santé?**

Chez Therrien Couture Joli-Coeur, l'unité d'affaires de droit de la santé est composée

de deux associés, trois avocats, un technicien juridique et deux adjointes. L'équipe est entièrement basée au bureau de Québec.

Les avocats de l'équipe représentent essentiellement les établissements et les organismes qui œuvrent au sein du réseau de la santé et des services sociaux. Le rôle des avocats de TCJ est donc d'accompagner, de représenter et de conseiller ces derniers dans pratiquement toutes les sphères de leurs activités. Les avocats sont également appelés à conseiller des professionnels de la santé et des cliniques médicales, particulièrement pour des questions concernant des aspects corporatifs ou de gouvernance.

En 2015, la réforme amenée par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales a changé le portrait de la clientèle du cabinet. Près de 200 établissements publics au Québec ont été fusionnés pour former 22 nouvelles mégastructures, soit les centres intégrés et centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux, en plus de certains établissements non fusionnés. Ce sont donc maintenant ces établissements et quelques autres entités publiques qui gravitent autour du réseau de la santé et des services sociaux qui sont les clients de TCJ.

### **Quel est le mandat d'une avocate en droit de la santé œuvrant au sein de Therrien Couture Joli-Coeur?**

Me Côté fait essentiellement du litige administratif. La Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS), ses règlements d'application et les lois connexes constituent son domaine d'expertise. La plupart de ses mandats concernent les fonctions, responsabilités et pouvoirs dévolus aux établissements par la LSSSS. Dans le cadre de sa pratique, elle est appelée à traiter de domaines et de sujets variés tels le consentement aux soins, les droits des usagers, les demandes de soins ou de garde en établissement, la gouvernance, les appels d'offres, les contrats, les privilèges hospitaliers, le droit disciplinaire, la certification de résidences privées pour aînés ou la conformité de ressources non-institutionnelles, la santé publique, la responsabilité civile ou encore l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels.

Me Côté peut également être appelée à travailler sur des dossiers d'action collective concernant des établissements de santé ou des cliniques médicales et des enquêtes du coroner.

Chez Therrien Couture Joli-Coeur, les dossiers ne se travaillent jamais seuls. Le travail en collaboration apporte une plus-value à la force d'équipe.

### **Le « day-to-day » de Me Côté**

Tous les dossiers sur lesquels Me Côté travaille sont différents et il n'y a pas de journée-type, mais il demeure un point en commun : le cadre légal entourant le réseau de la santé et des services sociaux. De par le niveau de spécialisation que requièrent ses dossiers, Me Côté a souhaité rapidement dans sa pratique obtenir une formation de deuxième cycle spécialisée en droit et politiques de la santé.

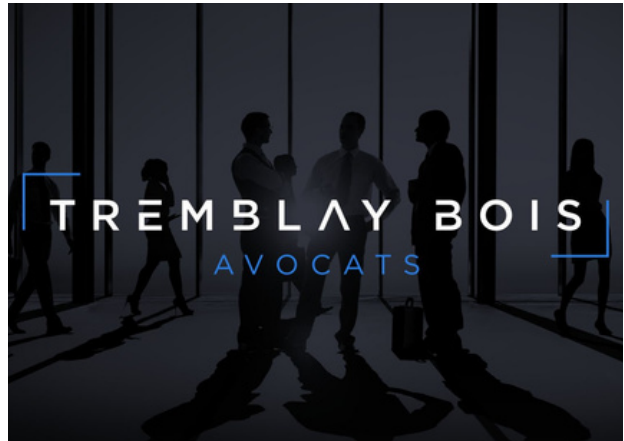
Le spectre de dossiers est très varié. Elle peut faire du conseil, rédiger une opinion juridique ou travailler sur des dossiers de litige. Les instances devant lesquelles elle peut faire des représentations sont nombreuses : la Commission d'accès à l'information, le Tribunal administratif du Québec, la Cour supérieure du Québec, etc. Il peut également lui arriver de faire de l'arbitrage contractuel.



## ME JOËLLE DUBOIS

Avocate et associée

Tremblay Bois



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Dubois a complété son baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke en 1989 et son Barreau en 1990.

Elle a débuté sa carrière dans la région de Trois-Rivières, dans un petit bureau de pratique générale et s'est rapidement jointe au cabinet Beaumier Richard où elle a pratiqué le droit des assurances.

C'est en 1998 qu'elle fera son entrée chez Tremblay Bois. Dès son arrivée, Me Dubois intègre l'équipe de responsabilité médicale. En 2004, elle devient associée au sein du cabinet.

### Quel est le rôle de Tremblay Bois Avocats par rapport au droit de la santé?

Tremblay Bois Avocats est le seul bureau au Québec, à l'extérieur de Montréal, au sein duquel une équipe complète se dédie à la représentation des patients dans des dossiers de responsabilité médicale. Cette équipe compte cinq avocats, une technicienne en droit et plusieurs adjointes administratives. L'équipe travaille également avec les étudiants et les stagiaires du bureau.

### Quel type de clientèle a besoin des services reliés au droit de la santé chez Tremblay Bois Avocats?

L'équipe se spécialise en responsabilité médicale. Elle assure la représentation des

victimes d'erreurs impliquant tous types de professionnels de la santé et établissements, notamment les médecins, les dentistes, les pharmaciens, les ambulanciers, les infirmières, les hôpitaux, les pharmacies et les centres de réadaptation. La représentation s'effectue pour tous types de problèmes, par exemple, lorsqu'il survient des fautes techniques lors de chirurgie, des erreurs ou retards de diagnostic, des erreurs de médication, des oublis d'objets dans le corps du patient, des fautes dans le suivi, etc.

Les avocats de l'équipe de responsabilité médicale de Tremblay Bois Avocats ont une relation privilégiée avec leurs clients, qui sont des gens vulnérables, qui viennent de subir un bris du lien de confiance avec un professionnel, et qui ont souvent des enjeux financiers en lien avec leur problématique médicale. Ils s'assurent donc de les entourer et de les prendre en charge afin de les soulager le plus possible d'un fardeau supplémentaire.

### **À quoi ressemble la pratique en droit de la santé chez Tremblay Bois?**

Le quotidien d'un avocat en responsabilité médicale est celui d'un avocat plaideur, celui d'un avocat qui a une pratique en litige. Cette pratique amène des rencontres avec les clients, des échanges avec les collègues, des interrogatoires, de la négociation, des procès, comme tous les dossiers de litige. Là où la spécialité entre en jeu, c'est au niveau du sujet des dossiers traités. La pratique de la responsabilité médicale n'est pas une pratique à volume. Ce sont des dossiers qui sont longs et qui demandent beaucoup d'implication. Cette pratique exige un travail d'enquête, l'étude de dossiers médicaux (et donc le déchiffrement de l'écriture des médecins!), la recherche d'experts et une collaboration étroite avec ces derniers. Le travail d'enquête rigoureux des avocats de l'équipe de responsabilité médicale chez Tremblay Bois est la clé pour être en mesure de bien évaluer les chances de succès du recours et de bien conseiller leurs clients.

### **Est-il nécessaire d'avoir des connaissances en santé pour pratiquer en droit de la santé chez Tremblay Bois?**

Selon Me Dubois, il n'est pas nécessaire de posséder des connaissances préalables en santé afin de pratiquer la responsabilité médicale. Il peut s'agir d'un atout, mais ce n'est pas un critère d'embauche chez Tremblay Bois. Cependant, dans la pratique, il faut s'intéresser au domaine médical, être curieux, se documenter et posséder pleinement les notions reliées à chacun des dossiers.

## ME CATHERINE BÉLANGER PÂQUET

Avocate et sociétaire

McCarthy Tétrault



[Connectez-vous sur LinkedIn](#)

mccarthy  
tetrault

## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Les études de Me Bélanger Pâquet ont été influencées par son parcours sportif. Malgré son intérêt pour le droit dès ses années de Cégep, elle a quitté la ville de Québec et a complété un Baccalauréat en administration des affaires – profil finances, car elle avait été recrutée par une université pour jouer au basketball. Au terme de ce programme, elle est recrutée pour jouer pour le Rouge et Or de l'Université Laval et débute son Baccalauréat en droit. Dans le cadre de ses études en droit, elle participe à la course aux stages dans sa deuxième année et elle obtient son stage chez McCarthy Tétrault. Elle commence dans ce cabinet à titre d'étudiante pendant l'été puis, après sa formation au Barreau, elle y fait son stage au terme duquel Me Bélanger Pâquet est embauchée à titre d'avocate au sein de l'équipe de litige en 2017.

Me Bélanger Pâquet avait initialement un intérêt pour le litige. Elle a en plus été séduite par la qualité et les valeurs des gens qu'elle a rencontrés chez McCarthy Tétrault et c'est pour ces raisons qu'elle a choisi ce cabinet. C'est en travaillant sur des dossiers de responsabilité médicale que son intérêt pour le droit de la santé s'est développé. Les notions reliées au domaine de la santé et la science ont piqué sa curiosité. Elle est motivée par la passion de ses clients pour leur travail et le partage des connaissances par les experts.

## **Quel rôle occupe le cabinet McCarthy Tétrault en droit de la santé?**

Depuis des décennies, McCarthy Tétrault est chef de file en matière de responsabilité médicale au Canada, ayant comme client l'Association canadienne de protection médicale (ACPM). Il s'agit d'une mutuelle de défense de laquelle la plupart des médecins québécois sont membres. Dans la majorité des cas, les médecins membres de l'ACPM qui demandent de l'assistance relative à des enjeux médico-légaux sont référés à McCarthy Tétrault. Les bureaux McCarthy Tétrault de Québec et Montréal se partagent donc le territoire de toute la province, étant entendu que le bureau de Québec couvre les dossiers « de l'est », jusqu'aux Îles-de-la-Madeleine.

## **En quoi consiste la pratique de Me Bélanger Pâquet en droit de la santé au sein de McCarthy Tétrault?**

Me Bélanger Pâquet consacre environ 70% de sa pratique à la responsabilité médicale. Dans le 30% restant, elle travaille sur des dossiers en matière civile et commerciale.

Bien que la responsabilité médicale puisse a priori sembler un domaine très spécialisé, les mandats en droit sont en fait très variés. Me Bélanger Pâquet travaille sur des dossiers de litige civil (mises en demeures, poursuites, etc.) qui touchent aux règles du Code de procédure civile, mais elle agit également pour ses clients devant des instances administratives, notamment le conseil de discipline du Collège des médecins et des instances intrahospitalières, qui font alors appel aux règles de droit administratif. Elle peut également avoir des mandats de conseil où un médecin se questionne, par exemple, au niveau de l'aide médicale à mourir ou du secret professionnel. On peut penser à n'importe quelle situation que l'on pourrait retrouver dans l'actualité pouvant toucher un médecin : enquête du coroner, qualité des soins offerts en CHSLD, accouchement d'une patiente dans sa voiture lors d'un transfert interhospitalier, patient suivi en psychiatrie accusé de meurtre, etc.

Avoir une pratique en responsabilité médicale implique un grand aspect humain, ce qu'apprécie Me Bélanger Pâquet. Travailler avec un médecin qui se fait reprocher d'avoir été négligent ou interroger un patient qui fait face à une situation de grande vulnérabilité sont des situations difficiles où le contact humain est très présent.

Elle précise qu'une formation spécifique en santé n'est pas nécessaire pour exercer en responsabilité médicale, mais que les connaissances supplémentaires sont des outils qui peuvent servir dans la pratique.

## **Le « day-to-day » de Me Bélanger Pâquet**

Il n'y a pas de routine. Elle peut passer des journées à la cour ou en interrogatoire. Elle peut rencontrer des experts ou des clients. Parfois, elle fait de la rédaction, prépare son argumentation ou des procédures ou échange des correspondances avec ses confrères. Me Bélanger Pâquet apprécie que son quotidien soit autant varié.

Les poursuites en responsabilité médicale, lorsqu'elles se rendent à procès, impliquent souvent plusieurs journées de préparation et d'audience.

Le calendrier de l'année judiciaire a une influence sur son travail. À partir de la rentrée judiciaire en septembre et jusqu'à la fin juin, les tribunaux siègent sur le fond. L'été est généralement une période plus calme, ponctuée davantage par des demandes interlocutoires et des affaires urgentes. Ainsi, l'agenda de Me Bélanger Pâquet en juillet peut être bien différent de celui en octobre, par exemple.

## **McCarthy Tétrault et les jeunes praticiens**

McCarthy Tétrault se distingue par son programme de mentorat, où la personne qui évolue au sein du cabinet va tranquillement passer d'un rôle de mentoré à un rôle de mentor. Les stagiaires et les étudiants sont impliqués rapidement dans les mandats et les mentors veillent à ce qu'ils soient bien outillés et suffisamment sollicités dans des domaines qui les intéressent particulièrement. Le cabinet est également un leader en matière de mandats Pro Bono et d'implications communautaires de toutes sortes. Il est fréquent que les étudiants et les stagiaires participent à des mandats Pro Bono, ce qui leur permet d'avoir une expérience pratique et un impact direct sur la communauté.

Me Bélanger Pâquet conseille aux étudiants intéressés par la pratique privée de participer à des activités afin de rencontrer autant d'avocats que possible, en plus de s'attarder aux valeurs prônées par les différents employeurs. Cela permet à chacun de juger par soi-même quels sont les milieux de travail les mieux adaptés pour soi.

## ME GABRIELLE BERGERON

Avocate

Morency



[Connectez-vous sur LinkedIn](#)

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Bergeron a effectué ses études de droit à l'Université Laval. À sa dernière année, elle choisit de compléter son parcours par une session à l'étranger, à Lyon en France. Elle revient faire sa formation professionnelle à l'école du barreau en 2015 et reçoit son assermentation en 2016, à la suite de son stage de formation professionnelle effectué chez Morency. Tout de suite, elle est accueillie par l'équipe pour débiter sa carrière d'avocate. C'est depuis qu'elle y a développé sa pratique en tant qu'avocate spécialisée en droit public et en litige, et plus particulièrement en droit de la santé et des services sociaux. Aujourd'hui, elle complète simultanément un DESS, soit un diplôme d'études supérieures spécialisées en administration publique à l'école nationale d'administration publique à Québec.

### Quel rôle occupe le cabinet Morency en droit de la santé ?

Les avocats de chez Morency agissent principalement comme représentants et conseillers pour les organismes publics du réseau de la santé et des services sociaux. Ils peuvent agir dans divers domaines, comme en responsabilité civile. Ils peuvent notamment être appelés à représenter des établissements dans le cadre de poursuites intentées par des patients, lors d'enquêtes de coroner ou dans le cadre d'actions collectives. Ils sont aussi appelés à faire du droit administratif. On peut penser à la rédaction, à la négociation et à l'analyse de contrats publics ou à des enjeux d'accès à l'information. Ils traitent également de dossiers portant sur la gouvernance dans les établissements. Un autre volet de leur pratique concerne les

ressources non institutionnelles, dont les ressources intermédiaires ou de type familial (auparavant appelées familles ou foyers d'accueil). Certains dossiers impliquent la représentation des établissements de santé dans leurs relations contractuelles avec ces entités.

### **À quoi ressemble la clientèle de Morency ?**

Morency est un cabinet multidisciplinaire et dessert autant une clientèle publique que privée. Parmi les clients de Morency qui font partie du réseau de la santé et des services sociaux au Québec, on retrouve principalement des organismes publics et parapublics. Entre autres, la clientèle se compose de CISSS, de CIUSSS et de centres hospitaliers.

Les CISSS et les CIUSSS regroupent plusieurs entités comme les centres d'hébergement de soins de longue durée (CHSLD), les centres locaux de services communautaires (CLSC), la direction de la protection de la jeunesse (DPJ) ou les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED).

### **Quel est le mandat d'une avocate en droit de la santé œuvrant au sein du cabinet Morency ?**

Le mandat de Me Bergeron consiste entre autres à conseiller et représenter une clientèle d'organismes publics. Au quotidien, elle travaille donc en collaboration avec les avocats, les gestionnaires et les employés de ces institutions. Parmi les employés de ces institutions, elle côtoie : des infirmiers, des préposés, des professionnels, etc.

Les journées chez Morency ne se ressemblent pas. Bien sûr, chaque semaine, il faut gérer un grand débit d'appels, de courriels, et de rencontres. Plusieurs heures sont également consacrées à des mises à jour avec des experts et des clients. Une autre grande portion du travail consiste à faire de la recherche et de la rédaction de procédures en collaboration avec ses collègues. On compte aussi du temps passé à la rédaction d'avis juridiques. Dans le cadre de procès, du temps est consacré à la représentation devant les tribunaux. Quelques fois par année, les avocats sont amenés à faire des procès au fond. Ils sont aussi appelés à faire de la gestion d'instance dans les dossiers et de la négociation.

La plupart des dossiers sont travaillés en équipe, même si les avocats ont chacun leur autonomie.

L'équipe du droit de la santé compte actuellement huit avocats et trois techniciennes, dont les mandats sont essentiellement dédiés au réseau de la santé. De plus, les membres de l'équipe sont supportés par les autres professionnels du cabinet, lorsque des besoins spécifiques le requièrent.

### **Pourquoi les institutions recherchent-elles à être représentées par des avocats de l'externe alors qu'elles ont des avocats œuvrant à l'interne ?**

Les avocats des institutions publiques travaillent régulièrement en collaboration avec les avocats de cabinets privés comme Morency. De plus, certaines poursuites sont couvertes par une protection d'assurance ce qui amène des avocats de l'externe à agir dans ces dossiers. Ils peuvent également intervenir dans d'autres cas, par exemple, lorsque les contentieux font face à des dossiers plus importants qui peuvent nécessiter une assistance.

### **Un dossier marquant**

Un exemple de dossier qui a marqué Me Bergeron est celui d'un jeune enfant, dont les parents étaient témoins de Jéhovah, et qui nécessitait une autorisation de soins. On prévoyait que le jeune garçon nécessiterait des transfusions sanguines dans le cadre de son hospitalisation. Cependant, les parents de l'enfant refusaient toute transfusion sanguine. Dans cette affaire, Me Bergeron a obtenu l'autorisation nécessaire du Tribunal pour permettre que les transfusions puissent être effectuées (Référence : 2019 QCCS 3310).

### **Morency et les jeunes juristes**

Les stagiaires ont la possibilité de faire un été étudiant avant leur stage. La plupart se prévalent de cette possibilité. Il s'agit d'une belle occasion d'apprendre à connaître l'équipe et de travailler concrètement à travers de vrais dossiers sans être évalué dans le cadre du stage du barreau.



# LA PRATIQUE EN ENTREPRISE PRIVÉE

---

La pratique en entreprise privée s'avère très diversifiée. Chaque entreprise ayant son propre champ d'expertise, la pratique d'un avocat sera ciblée en fonction de l'entreprise choisie. Le rôle de l'avocat qui pratique en entreprise privée est de rendre des services juridiques pour l'entreprise qui l'emploie(27).

## **CETTE SECTION INCLUT**

- 33 Syndicats et associations de professionnels**
- 33 Contentieux d'entreprise**
- 34 Entrevues**
- 34 Me Marie-Josée Crête, Fédération des médecins spécialistes du Québec**
- 38 Me Nancy Beshro, Groupe Familiprix inc.**

## SYNDICATS ET ASSOCIATIONS DE PROFESSIONNELS

---

Les syndicats et les associations de professionnels sont des groupements de personnes qui exercent la même profession ou des professions semblables(28). Ils ont pour mission la défense des intérêts et des droits de leurs membres(29).

Exemple :

- Fédération des médecins spécialistes du Québec

La Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) a pour principal objectif le soutien des médecins spécialistes du Québec, notamment en veillant à la défense des droits de ceux-ci. La FMSQ favorise également l'octroi de soins et de services de qualité pour les citoyens québécois. La FMSQ regroupe les médecins des 59 spécialités médicales œuvrant dans le réseau de la santé publique et reconnues au Québec. Ces médecins spécialistes sont tous membres de l'une des 35 associations médicales affiliées. La FMSQ représente ces 35 associations en tant que groupe uni(30).

## CONTENTIEUX D'ENTREPRISE

---

Le contentieux des entreprises constitue le secteur qui est responsable des affaires litigieuses(31). Les avocats qui y travaillent sont saisis des dossiers où il y a une mésentente, un conflit. Ces dossiers pourront éventuellement être portés devant les tribunaux ou devant un arbitre(32).

Exemple :

- Groupe Familiprix inc.

Le Groupe Familiprix inc. est une entreprise regroupant plusieurs pharmaciens propriétaires indépendants(33). Les professionnels du milieu juridique qui travaillent au sein du contentieux veillent aux intérêts de l'entreprise et de ses membres, et ce, en conformité avec les lois régissant leurs différents domaines d'affaires(34).

## ME MARIE-JOSÉE CRÊTE

Avocate et directrice des affaires  
juridiques et de la négociation

Fédération des médecins spécialistes  
du Québec (FMSQ)



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Crête a d'abord complété un baccalauréat en science politique à l'Université de Montréal. Elle a ensuite poursuivi ses études à l'Université d'Ottawa, où elle y a complété une licence en droit (LL.L). Tout au long de ses études, Me Crête manifeste un intérêt marqué pour le droit public, plus particulièrement pour le droit administratif et pour le droit constitutionnel.

Elle a commencé sa carrière en pratique privée où elle a exploré le droit municipal pendant une période de deux ans. Étant plutôt intéressée par une pratique en entreprise, Me Crête a élargi son réseau de contacts et ses horizons. Elle fut alors sollicitée par l'Association des optométristes du Québec (AOQ). Cette première expérience au sein d'un syndicat professionnel de la santé lui a permis d'en comprendre le fonctionnement et de développer son réseau de contacts.

Elle a travaillé ensuite pour l'Ordre des technologues professionnels du Québec (OTPQ). C'est alors qu'elle a complété notamment des mandats de droit professionnel et qu'elle a exploré la réglementation professionnelle. Dans le cadre de ce travail, elle est aussi entrée en relation avec l'Office des professions du Québec (OPQ).

En 2004, Me Crête poursuit sa carrière en tant qu'avocate pour l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP). Elle est investie dans de nombreux enjeux de négociation, dont l'élargissement des pouvoirs des pharmaciens. En 2018, Me Crête remporte d'ailleurs le prix ZSA du meilleur conseiller juridique de l'année dans la catégorie « petites et moyennes entreprises » alors qu'elle s'épanouit au sein de cette organisation.

Enfin, en avril 2020, Me Crête se joint à la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) en tant que directrice des affaires juridiques et de la négociation. Elle accepte ce défi intellectuel et professionnel avec enthousiasme, y voyant l'opportunité d'en apprendre davantage et de se familiariser avec un domaine qu'elle ne connaît pas, la médecine spécialisée. Au cours de cet emploi, Me Crête procédera notamment à la négociation des conditions de travail et de rémunération des médecins spécialistes.

### **Quel est le rôle de la Fédération des médecins spécialistes du Québec par rapport au droit de la santé?**

La FMSQ est un syndicat professionnel. Ce syndicat négocie les modalités de rémunération des médecins spécialistes dans le cadre des services rendus aux assurés, soient les citoyens étant couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ). De plus, il s'agit d'un organisme qui voit à la défense des intérêts de ses membres notamment par le biais des recours juridiques tant en demande qu'en défense ou encore par la procédure d'arbitrage. La FMSQ représente également ses membres dans le cadre des activités de la RAMQ liées au contrôle de la facturation des médecins, en accompagnant ceux étant visés par une demande de recouvrement. Aussi, ce syndicat professionnel assiste les procureurs externes qui représentent les médecins.

La FMSQ fait également la promotion des services professionnels rendus par leurs membres. Elle veille au rayonnement de la médecine spécialisée au sein de différentes instances, telles que les comités ministériels et établit des partenariats avec d'autres organisations. La FMSQ a également un pouvoir d'influence relativement aux effectifs au Québec. Par exemple, elle établit des constats par rapport au nombre de médecins spécialistes nécessaires et effectue les représentations en ce sens auprès des instances ministérielles et des universités quant aux admissions. De plus, la FMSQ voit également à la couverture et à l'accès aux services de médecine spécialisée dans la province de Québec, et ce, particulièrement en région. Finalement, la Direction du développement professionnel continu de la FMSQ se charge de la formation continue des médecins spécialistes à laquelle les médecins omnipraticiens sont également conviés.

## **Quelle est la clientèle de la Fédération des médecins spécialistes du Québec?**

La clientèle se compose des 10 000 médecins spécialistes du Québec, regroupés à l'intérieur de 35 associations différentes. En effet, ce sont ces associations qui sont véritablement les membres de la FMSQ.

## **Quel est le mandat d'une avocate en droit de la santé œuvrant au sein de la Fédération des médecins spécialistes du Québec?**

La Direction des affaires juridiques et négociation, dirigée par Me Crête, se divise en deux secteurs, soit les affaires juridiques et le volet négociation.

### **Les affaires juridiques**

Tous les dossiers ayant une incidence juridique sur les médecins spécialistes ou l'organisation même sont gérés par les affaires juridiques. Les avocats et avocates des affaires juridiques procèdent à l'analyse des projets de lois et des règlements et en ciblent les conséquences. Ils fournissent également un soutien aux avocats externes qui assurent la représentation des médecins spécialistes. En effet, un avocat en droit de la santé œuvrant au sein de la FMSQ n'est pas un avocat plaideur, puisqu'il n'assure pas directement la représentation des médecins spécialistes devant les tribunaux.

Enfin, les avocats de ce secteur supportent les autres directions internes quant aux enjeux juridiques, procèdent à la rédaction de politiques d'accès et de confidentialité et s'assurent que la FMSQ respecte les lois et règlements auxquels elle est assujettie en tant qu'organisme.

### **Le volet négociation**

Les avocats et avocates du volet négociation sont plutôt impliqués dans la négociation de l'entente-cadre conclue avec le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Cette entente est en négociation continue, et ce, jusqu'à son renouvellement. Elle comprend plusieurs annexes, plusieurs protocoles et différentes modalités de rémunération. Les avocats du volet négociation assurent d'ailleurs le suivi de certaines annexes. Il pourrait s'agir, par exemple, d'une annexe concernant les conditions de pratique des médecins spécialistes.

## **Le « day-to-day » de Me Crête**

Les journées de Me Crête se suivent, mais ne se ressemblent pas. En effet, ses tâches sont très variées. D'abord, Me Crête est interpellée concernant la stratégie de négociation. Elle effectue aussi un travail de vulgarisation afin de fournir l'information de façon adéquate aux non-juristes, soit aux associations composées des médecins spécialistes. Elle interagit d'ailleurs fréquemment avec ces associations.

## **La Fédération des médecins spécialistes du Québec et les jeunes praticiens**

Il est possible de faire son stage de la formation professionnelle du Barreau en entreprise privée. Cependant, il s'agit d'un choix à faire de façon réfléchié puisqu'il est plus ardu de faire le saut en pratique privée pour un jeune avocat ayant débuté en entreprise.

## ME NANCY BESHRO

Avocate, chef des services juridiques  
et secrétaire corporative

Groupe Familiprix inc.



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Beshro a complété son baccalauréat en droit à l'Université Laval en 2006 et elle a joint le Barreau du Québec en 2007. Elle travaille au sein du contentieux du groupe Familiprix depuis 19 ans. Son travail dans cette entreprise lui permet de rallier divers intérêts, notamment ceux pour la pharmacie et le droit.

### Quelques mots sur le groupe Familiprix

Le groupe Familiprix constitue une société par actions fédérale. Au Québec, ce sont uniquement les pharmaciens qui peuvent être titulaires d'un droit de propriété sur une pharmacie. Par conséquent, la convention entre actionnaires du groupe Familiprix regroupe 450 pharmaciens propriétaires et 425 pharmacies.

Familiprix est à la fois une bannière et un grossiste en médicaments. L'entreprise est spécialisée dans la distribution et la vente au détail de produits pharmaceutiques.

### L'équipe juridique du groupe Familiprix

L'équipe juridique est composée d'avocats, de notaires ainsi que de techniciens juridiques. Me Beshro précise également que l'équipe collabore avec des avocats à l'externe, notamment lorsque certains mandats requièrent des connaissances spécifiques dans un domaine particulier. À titre d'exemple, les mandats en enregistrement de marque de commerce sont réglés à l'externe.

## Les lois applicables

Me Beshro nous a fait mention de quelques lois avec lesquelles les juristes sont appelés à travailler, notamment :

- Loi canadienne sur la santé, LRC 1985, c. C-6
- Loi canadienne sur les sociétés par actions, LRC 1985, c. C-44
- Loi sur les aliments et drogues, LRC 1985, c. F-27
- Loi sur la pharmacie, RLRQ, c. P-10 et les règlements afférents
- Loi sur la Régie de l'assurance maladie du Québec, RLRQ, c. R-5 et les règlements afférents
- Code des professions, RLRQ, c. C-26
- Code de déontologie des pharmaciens, RLRQ, c. P-10, r.7

## La pratique en droit de la santé au sein du groupe Familiprix

Le droit de la santé au sein du groupe Familiprix est principalement orienté vers le droit de la pharmacie ainsi que vers le respect des lois et règlements afférents à Santé Canada.

Me Beshro précise que la pratique des avocats concilie le droit de la santé et le droit des affaires. Cette pratique consiste notamment à assurer le respect des lois et des normes ainsi qu'à agir à titre de conseiller juridique pour les questionnements légaux au sein de l'entreprise.

D'une part, le groupe Familiprix étant une société par actions, les avocats sont plongés dans le monde des affaires à plusieurs niveaux. D'autre part, puisque le groupe Familiprix est un grossiste en matière pharmaceutique, les avocats doivent intervenir afin de concilier les intérêts de la société, des pharmaciens actionnaires et propriétaires, des fournisseurs ou de tout autre client. Il va de soi que le droit de la santé, plus précisément le droit de la pharmacie, est mis en œuvre dans chaque sphère constituant l'entreprise. En effet, l'équipe juridique doit s'assurer que les actions prises par le groupe Familiprix demeurent en tout temps conformes aux règles imposées par l'Ordre des pharmaciens du Québec.

Le groupe Familiprix est constitué de plusieurs départements. Ces derniers sont les clients internes du service juridique de l'entreprise dont est responsable Me Beshro :

- Marketing
- Achat et mise en marché



- Développement des affaires
- Informatique
- Aménagement
- Comptabilité
- Services professionnels

Tous ces départements ont besoin de l'expertise des avocats afin d'appliquer le droit de la pharmacie à différents niveaux. À première vue, il peut paraître étonnant que le droit de la santé s'immisce dans ces départements. À titre d'exemple, Me Beshro explique que les honoraires des pharmaciens sont encadrés par des dispositions législatives et que cela a un impact direct sur le département de comptabilité ou le développement. Elle explique également que certains projets, comme l'acquisition par Familiprix de leur propre système de laboratoire, font intervenir leur expertise juridique. Par ailleurs, le développement d'un logiciel de laboratoire propre à l'entreprise rejoint, entre autres, le droit commercial, la Loi sur la pharmacie, le droit d'utilisation des données et le consentement des personnes majeures et mineures.

Le groupe Familiprix étant également un grossiste en médicaments, il doit respecter les exigences de Santé Canada ainsi que celles des lois et règlements connexes. Par exemple, Me Beshro souligne que la gestion des narcotiques est soumise à des exigences strictes. Les produits doivent être mis en circulation par des pharmaciens et la chaîne de possession doit être suivie puisque ce sont des produits qui sont ciblés entre autres dans le Code criminel.

### **Mandat de Me Beshro au sein du groupe Familiprix**

À titre de chef du service juridique du groupe Familiprix, Me Beshro chapeaute tous les aspects sur lesquels son équipe peut être appelée à travailler. Son quotidien est très diversifié. Voici des exemples de tâches qui peuvent occuper son temps :

- Répondre aux questions juridiques de tous les départements de l'entreprise
- Collaborer avec des avocats à l'externe dans des dossiers de litige
- Collaborer à des enquêtes menées par l'Ordre des pharmaciens du Québec
- Participer à la négociation et à la gestion des baux commerciaux des pharmacies
- Prendre part à des projets d'aménagement des pharmacies, qui concernent notamment les plans et la délimitation des espaces de travail
- Vérifier la conformité de tous les contrats avec des tiers
- Travailler sur des comités d'audit et de gouvernance et sur des conseils d'administration

- Prendre part au développement de logiciels, entre autres en assurant la protection des renseignements personnels
- Négocier les ententes avec les tiers

Tout le travail juridique fait par Me Beshro et son équipe, en jumelant l'aspect commercial et déontologique de la pratique en pharmacie, a pour but de s'assurer que le fonctionnement de tous les départements de l'entreprise ainsi que leurs nombreux projets ne mettent pas les pharmaciens en défaut par rapport aux exigences des lois et des règlements.

# LA PRATIQUE DANS LE SECTEUR PUBLIC

---

La pratique dans le secteur public est très variée puisqu'elle offre une possibilité de carrière dans plusieurs domaines d'activités. De plus, les acteurs publics sont présents à la grandeur de la province, ce qui donne l'opportunité de pratiquer dans plusieurs régions(35). Quatre acteurs du secteur public en droit de la santé ont été ciblés ci-dessous.

## **CETTE SECTION INCLUT**

- 43 Établissements de santé
- 45 Ordres professionnels
- 46 Ministères
- 47 Organismes gouvernementaux
- 50 Entrevues
- 50 Me Stéphanie Dorion, CHU de Québec
- 53 Mes Camille De Larochellière et Catherine Ricard, CIUSSS de la Capitale-Nationale
- 60 Me Patricia Couture, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- 63 Me Kevin Desgagné, Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité au travail

# ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

---

Les établissements de santé ont pour mission d'assurer les services de soins à la population québécoise. Ils sont divisés en cinq catégories, soit les centres locaux de services communautaires (CLSC), les centres hospitaliers (CH), les centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD), les centres de protection de l'enfance et de la jeunesse (CPEJ) ainsi que les centres de réadaptation (CR)(36). Ceux-ci accomplissent tous une mission différente qui leur est octroyée par la Loi sur les services de santé et les services sociaux(37).

## **I. CHU DE QUÉBEC - UNIVERSITÉ LAVAL**

Le CHU de Québec affilié à l'Université Laval offre des soins et des services de santé généraux, spécialisés et surspécialisés. Sont intégrés à ceux-ci, l'enseignement, la recherche clinique ainsi que d'autres méthodes comme l'évaluation des technologies.

L'enseignement lui tenant à cœur, il est maintenant un des pôles majeurs d'enseignement au Québec. Finalement, il est le plus important centre francophone de recherche en santé en Amérique du Nord et il possède une reconnaissance internationale(38).

Le service des affaires juridiques du CHU a comme mission première le respect du cadre législatif, réglementaire et institutionnel ainsi que la protection des intérêts de l'établissement. Les avocats du CHU offrent leurs services aux gestionnaires et membres du personnel, aux diverses instances décisionnelles et aux différents comités de l'établissement. Il y a plusieurs secteurs d'expertises qui sont en constante évolution relativement aux aspects juridiques comme la gouvernance et l'administration de l'établissement(39).

## **II. CIUSSS de la Capitale-Nationale**

Le système de santé québécois est composé de vingt-deux centres intégrés. Treize sont des CISSS (centres intégrés de santé et de services sociaux) et neuf sont des CIUSSS (centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux). Ils assurent tous l'accessibilité, la continuité et la qualité des services destinés à la population de leur territoire.

# ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

---

Cependant, la distinction vient du fait qu'un CIUSSS est situé dans une région où une université offre un programme complet d'études en médecine. Il peut également être situé à un endroit qui exploite un centre désigné comme « institut universitaire » dans le domaine social. Un CISSS ne requiert pas cette exigence et peut être situé dans n'importe quelle autre région telle que l'Outaouais et l'Abitibi-Témiscamingue(40).

L'équipe du contentieux du CIUSSS de la Capitale-Nationale est composée d'environ une trentaine d'avocats qui desservent plusieurs secteurs tels que le droit de la santé, le droit de la jeunesse et le droit du travail(41).

Bien que les mandats varient en fonction du champ d'expertise, en droit de la santé, quelques exemples de dossiers sont ceux en lien avec les règles de consentement aux soins, les demandes d'autorisation judiciaire de soins, les appels d'offres effectués par l'établissement ainsi que l'interprétation de différentes lois(42).

En droit de la jeunesse, les avocats représentent les intervenants du Directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) devant les tribunaux. Lorsque le DPJ intervient, c'est toujours sur la base de la Loi sur la protection de la jeunesse(43).

# ORDRES PROFESSIONNELS

---

Les ordres professionnels sont créés par une loi constitutive qui leur est propre et sont régis par le Code des professions du Québec(44).

Ils ont pour mission la protection du public. Pour atteindre cet objectif, ils réglementent la formation des professionnels et leur pratique. Autrement dit, ils contrôlent l'exercice de la profession par ses membres(45). Ils se chargent aussi de traiter les plaintes des clients(46).

Les avocats qui travaillent à la direction des affaires juridiques d'un ordre professionnel sont en relation directe avec les professionnels des différents milieux.

Exemple :

- Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec

La mission principale de l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec (OIIAQ) est de protéger le public en assurant une surveillance de l'exercice de la profession. Cette surveillance s'effectue au moyen de plusieurs mécanismes détaillés au Code des professions. L'OIIAQ favorise le développement professionnel de ses membres dans une perspective d'excellence, et ce, afin de veiller à la qualité des soins prodigués au public ainsi qu'à la santé de la population(47).

Le respect, la loyauté, la transparence, l'intégrité et l'équité sont toutes des valeurs qui guident l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec dans sa relation avec le public et avec les membres(48).

# MINISTÈRES

---

Les ministères sont des appareils hiérarchisés de l'État et sont créés par la législation(49). Chaque ministère a une direction des affaires juridiques, communément appelée DAJ, dans laquelle les avocats exercent leurs fonctions.

## **I. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX**

La mission première du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) est d'assurer la santé de la population québécoise, et ce, notamment par la mise en place d'un réseau de santé regroupant un grand nombre de services offerts par divers professionnels du domaine de la santé et des services sociaux(50). La DAJ regroupe les avocats exerçant leurs fonctions au sein du MSSS. Ces derniers répondent aux besoins juridiques du MSSS et appuient les plaideurs du procureur général du Québec dans les litiges qui concernent le MSSS(51).

## **II. MINISTÈRE DE LA JUSTICE**

La direction générale du contentieux du procureur général du Québec constitue le bureau des plaideurs du gouvernement du Québec. Cette direction représente les différents ministères, dont le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il existe notamment quatre types de dossiers dans lesquels le procureur général du Québec agit eu égard au droit de la santé, soit ceux qui ont trait à :

- la responsabilité civile extracontractuelle;
- le droit constitutionnel;
- l'interprétation ou l'application de dispositions législatives ou d'ententes conclues avec les différentes fédérations des professionnels de la santé;
- certaines commissions d'enquête(52).

# ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

---

Les organismes gouvernementaux sont des organismes créés par une loi ou un décret. Les dirigeants et les administrateurs sont généralement nommés par le gouvernement ou par l'un de ses ministres. Les organismes gouvernementaux jouissent d'une certaine autonomie dans l'exercice de leurs fonctions(53).

## **I. RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC**

La Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) est un organisme gouvernemental fondamental au sein du système de santé québécois. La RAMQ relève directement du ministre de la Santé et des Services sociaux. Sa mission se divise en trois volets principaux, soit le service aux citoyens, la rémunération des professionnels de la santé ainsi que l'administration des données(54).

Afin d'accomplir sa mission, la RAMQ se subdivise en quatre secteurs de pratique(55) :

- administration et soutien à l'innovation;
- services aux personnes assurées;
- rémunération des professionnels;
- technologies de l'information.

À cet égard, la RAMQ est responsable de la gestion de l'admissibilité des personnes aux régimes, de la rémunération des professionnels de la santé et de l'accès aux soins de santé. Par ailleurs, la RAMQ s'occupe de la gestion efficace du régime d'assurance maladie et du régime public d'assurance médicaments du Québec(56).

L'équité, l'intégrité, le respect ainsi que la collaboration sont quatre valeurs qui orientent l'organisation et la prise des décisions de l'ensemble des équipes de la RAMQ(57).

## **II. COMMISSION DES NORMES, DE L'ÉQUITÉ, DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL**

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) est sous la responsabilité du ministre du Travail. La CNESST s'est vu conférer la promotion des droits et des obligations en matière de travail. À cet égard,



# ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

---

la Commission possède des droits et obligations relativement à trois secteurs(58) :

- les normes du travail;
- l'équité salariale;
- la santé et sécurité au travail.

Ce dernier secteur rejoint davantage le droit de la santé, tandis que les autres secteurs relèvent plutôt du droit du travail. En effet, le secteur de la santé et sécurité au travail comprend notamment la prise en charge de la santé et la sécurité du travail, l'indemnisation des travailleurs accidentés ou ayant une maladie professionnelle ainsi que la réadaptation des travailleurs ayant une lésion professionnelle(59).

D'une part, la prise en charge de la santé et la sécurité au travail consiste à mettre en place des mesures afin de rendre le milieu de travail adéquat et sécuritaire pour la santé des travailleurs. Cela a pour effet de diminuer les risques d'accidents du travail et de maladies professionnelles(60).

D'autre part, les travailleurs peuvent recevoir des prestations lorsqu'ils sont victimes d'une lésion professionnelle au sens de l'article 2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles(61). Cet article définit la lésion corporelle comme étant « une blessure ou une maladie qui survient par le fait ou à l'occasion d'un accident du travail, ou une maladie professionnelle, y compris la récurrence, la rechute ou l'aggravation »(62). Des indemnités, des remboursements et des allocations sont trois exemples de prestations accordées aux travailleurs victimes d'une lésion professionnelle.

Enfin, la CNESST supporte les travailleurs victimes d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle en mettant à leur disposition des services de réadaptation(63).

# ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

---

## III. BUREAU DU CORONER

Le Bureau du coroner relève du ministre de la Sécurité publique et a pour objectif d'enquêter sur les causes probables et les circonstances des décès obscurs, violents ou qui sont survenus par suite de négligence(64).

Un avocat peut, à la suite de sa nomination par le Conseil des ministres, devenir un officier public et exercer la profession de coroner. Il exerce alors ses fonctions sous l'autorité du coroner en chef(65).

À cet égard, il est nécessaire de préciser que non seulement les avocats, mais également les médecins et les notaires peuvent devenir coroners. Les critères d'admissibilité précisent qu'il faut posséder un minimum de quatre années d'expérience dans l'exercice de sa profession pour devenir coroner à temps partiel; et un minimum de huit années d'expérience pour devenir coroner à temps plein(66).

Le mandat du coroner consiste à répondre à cinq questions(67) :

1. Qui est décédé?
2. Où cette personne est-elle décédée?
3. Quand cette personne est-elle décédée?
4. Quelles sont les causes probables du décès?
5. Quelles sont les circonstances du décès?

Des investigations et des enquêtes publiques sont réalisées afin que le coroner puisse rédiger un rapport public présentant ses conclusions. Des recommandations peuvent également être faites dans l'objectif de diminuer les décès survenus dans des circonstances similaires(68).

Il faut toutefois faire la distinction entre la responsabilité civile ou criminelle et le mandat du coroner. En effet, le coroner ne peut en aucun cas se prononcer sur la responsabilité d'une personne(69).

## ME STÉPHANIE DORION

Avocate

CHU de Québec



[Connectez-vous sur LinkedIn](#)



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Dorion a fait son baccalauréat en droit à l'Université de Sherbrooke, combiné à une maîtrise en sciences de la vie. Me Dorion a par la suite effectué sa formation professionnelle au Barreau à Québec et a été assermentée en 2013. Elle a fait son stage de droit au cabinet McCarthy Tétrault de Québec et a été embauchée dans ce cabinet en droit immobilier et commercial, pour ensuite bifurquer vers le litige, plus particulièrement en responsabilité civile médicale. Elle y a pratiqué pendant six ans.

En 2017, elle quitte la pratique privée pour se joindre au réseau de la santé. La décision de Me Dorion de changer de domaine était notamment motivée par l'opportunité qui s'est créée dans le réseau au sein des établissements de santé. En effet, à ce moment, les établissements du réseau, comme le CHU de Québec-Université Laval, commençaient à bâtir de plus grands contentieux et des services des affaires juridiques dans les différents établissements. De plus, Me Dorion avait le désir d'orienter davantage sa carrière vers une pratique axée sur le conseil juridique plutôt que la plaidoirie.

### **Quel est le rôle des avocats au sein du CHU de Québec-Université Laval plus particulièrement dans le secteur du droit de la santé?**

Au CHU de Québec-Université Laval, les avocats sont réunis au sein d'un service de la direction des ressources humaines, communications et affaires juridiques. Ils sont notamment amenés à faire du litige, de la préparation et de la revue de contrats ainsi que du conseil juridique.

Le service du contentieux et des affaires juridiques du CHU de Québec-Université Laval possède plusieurs champs d'expertise. Pour chacun des secteurs, il y a au moins deux avocats qui se partagent les mandats. Me Dorion est spécialisée en droit de la santé et gouvernance, c'est-à-dire l'encadrement législatif d'un établissement de santé au Québec. Il y a également trois autres champs d'expertise. Tout d'abord le droit du travail, qui régit la relation entre les employés et leur employeur, soit l'établissement. Ensuite, le droit civil et commercial, qui a comme mandat les contrats de commandes de l'établissement ainsi que l'aspect immobilier. Finalement, il y a le secteur du droit contractuel et de la recherche affilié à l'importante mission recherche du CHU de Québec-Université Laval. Ce dernier couvre les contrats que l'établissement met en place avec ses partenaires de recherche et les aspects juridiques des différents projets de recherche.

À titre d'exemple quant aux conseils que les avocats sont appelés à offrir, on peut se douter que ces derniers ont grandement été sollicités à répondre à plusieurs questions en lien avec le droit en temps de pandémie. Une grande réorganisation des pratiques du réseau a dû s'opérer afin de mettre en application tous les décrets adoptés par le gouvernement. Cela donnait souvent lieu à des questions d'interprétation juridique. Ces dossiers étaient souvent priorisés, par exemple pour éclairer l'organisation sur les questions liées au port du masque, à la vaccination obligatoire, aux préoccupations des travailleurs de la santé et au droit d'accès des visiteurs.

### **Quelle est la clientèle du service du contentieux et des affaires juridiques du CHU de Québec- Université Laval?**

Le CHU de Québec-Université Laval a une clientèle diversifiée qui varie en fonction du secteur d'expertise de chaque avocat. La clientèle de Me Dorion est majoritairement composée de personnes œuvrant au sein de l'établissement telles que les membres de l'administration et des directions de l'établissement. Sa clientèle est également composée de professionnels cliniques en contact avec les patients, comme les infirmières, les nutritionnistes ou les physiothérapeutes et leur gestionnaire.

## **Quel est le mandat d'une avocate en droit de la santé œuvrant au sein du CHU de Québec- Université Laval ?**

Me Dorion occupe un poste d'avocate-conseil en droit de la santé au CHU de Québec-Université Laval. Elle est également responsable de la protection des renseignements personnels et de l'accès à l'information au sein de l'établissement. C'est elle qui traite les demandes à cet effet. Elle doit conjuguer avec plusieurs échéances à respecter, dans le cadre de sa pratique. Afin d'offrir des conseils personnalisés, pratiques et à valeur ajoutée, elle doit s'assurer de bien comprendre les besoins de ses clients et d'effectuer des recherches exhaustives afin de garder ses connaissances à jour.

### Le volet de gouvernance

En matière de gouvernance, Me Dorion est amenée à conseiller les membres de la direction sur des questions de régie et de droit corporatif.

### Le volet droit de la santé

Quant au droit de la santé, il s'agit de questions en lien avec les droits de la personne, soit les droits du patient, tels que le consentement aux soins, ainsi que toute question entourant l'encadrement législatif et réglementaire des établissements de santé.

## **Le « day-to-day » de Me Dorion**

Au CHU de Québec-Université Laval, le travail en équipe est priorisé. Les avocats ont des réunions bihebdomadaires où ils se distribuent les différents mandats en fonction des champs d'intérêt, des disponibilités, des mandats récents, des priorités organisationnelles et des échéances des clients.

Comme il y a une variété de besoins juridiques au CHU de Québec-Université Laval, le quotidien de chacun des avocats varie en fonction de leur expertise. Me Dorion reçoit plusieurs communications et elle tient des rencontres avec ses clients en présentiel ou par l'intermédiaire de la plateforme Teams. Elle effectue également des validations juridiques et rend des opinions. Sa collègue est aussi appelée à faire des représentations devant les tribunaux.

**MES CAMILLE DE LAROCHELLIÈRE  
ET CATHERINE RICARD**

Avocates

CIUSSS de la Capitale-Nationale



Connectez-vous avec Me De Larochellière  
sur LinkedIn

**Centre intégré  
de santé  
et de services sociaux**

**Québec** 

## Entrevue avec Me De Larochellière

### Parcours scolaire et professionnel

Me De Larochellière a complété son baccalauréat en droit à l'Université Laval. Pendant ses études, elle a fait partie du comité Avocats sans frontières qui est affilié à l'organisation non gouvernementale d'Avocats sans frontières Canada. Elle a également été vice-présidente aux affaires professionnelles de l'Association des étudiants et des étudiantes en droit de l'Université Laval (AED). Elle a d'ailleurs passé une année à l'Université de Birmingham en Angleterre afin d'approfondir ses connaissances en common law. Me De Larochellière est membre du Barreau du Québec depuis 2014. D'entrée de jeu, elle avait un intérêt marqué pour le droit de la santé. Elle a donc complété son stage dans un cabinet privé de la région de Québec et sa pratique portait principalement sur la responsabilité professionnelle et médicale ainsi que le litige civil. Peu de temps après, Me De Larochellière désirait agir en amont et travailler davantage sur le terrain. Elle a ainsi orienté sa carrière vers le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Suite à son arrivée au CIUSSS, elle a complété un diplôme d'études supérieures spécialisées de 2e cycle en droit et politiques de la santé à l'Université de Sherbrooke afin de parfaire ses connaissances dans le domaine.

### Dans quels secteurs du droit de la santé le CIUSSSCN se spécialise-t-il?

Me De Larochellière précise que l'équipe en droit de la santé du CIUSSS de la Capitale-Nationale travaille sur divers types de mandats.

### Droit de la personne

Les mandats en droit de la personne concernent notamment les règles de consentement aux soins ce qui inclut les règles d'aptitude à consentir aux soins ainsi que les droits fondamentaux des usagers. Chaque semaine, les avocats de l'établissement présentent de nombreux dossiers devant les tribunaux en matière de gardes en établissement et de demandes d'autorisation judiciaire de soins. Me De Larochellière explique que les avocats en droit de la santé du CIUSSS sont également consultés eu égard aux modifications de la Loi visant à lutter contre la maltraitance envers les aînés et toute autre personne majeure en situation de vulnérabilité. Enfin, les avocats sont mandatés dans les cas de comportements perturbateurs empêchant l'établissement de respecter ses obligations. Par exemple, lorsque les visiteurs ou les usagers ont des comportements qui portent atteinte notamment à la sécurité des autres usagers ou même des employés, les avocats du CIUSSS soutiennent les équipes pour intervenir auprès de ces derniers. Lorsque les interventions graduelles ne fonctionnent pas, il peut arriver que les avocats du CIUSSS doivent présenter des demandes d'injonction.

### Droit civil et contractuel

Les mandats en droit contractuel concernent notamment les appels d'offres effectués par l'établissement de santé. Le CIUSSS doit notamment effectuer des appels d'offres pour ce qui est en lien avec la construction et les logiciels informatiques. Pour ce qui est du volet civil, le contentieux du CIUSSS offre un soutien lorsque l'établissement reçoit des mises en demeure ou encore dans le cadre de poursuite à l'égard de l'établissement. Afin, l'établissement doit parfois également tenter des procédures en recouvrement à l'égard d'usagers ayant des créances impayées.

### Droit administratif

Les mandats reliés au droit administratif concernent notamment l'interprétation des dispositions de la Loi sur la santé et les services sociaux, des questionnements en lien avec la propriété intellectuelle, l'interprétation de la Loi sur la santé publique, la révision d'ententes cliniques ainsi que de politiques et de procédures au sein de l'établissement. Me De Larochellière ajoute que les mandats d'interprétation des dispositions de la Loi sur la santé publique ont été en hausse depuis le début de la COVID-19.

Par ailleurs, encore en vertu de cette Loi, les avocats peuvent être mandatés afin d'obtenir une ordonnance de traitement obligatoire à la Cour du Québec lorsqu'un patient est atteint de la tuberculose.

### Confidentialité et accès à l'information

Les enjeux de confidentialité et d'accès à l'information sont majeurs en droit de la santé. Les équipes traitantes ont souvent des questionnements relativement aux renseignements qu'elles peuvent échanger avec des tiers tels que des policiers qui font enquête en lien avec un acte criminel ou encore un agent de probation qui souhaite valider si l'utilisateur respecte ses conditions. De plus, les avocats du CIUSSS analysent des demandes d'accès aux dossiers administratifs de l'établissement. Ils peuvent également être appelés à comparaître devant la Commission d'accès à l'information du Québec lorsqu'une personne conteste la décision de l'établissement et veut avoir accès à un document que l'établissement a refusé de lui transmettre.

### Ressources non institutionnelles

Les établissements de santé concluent des ententes avec les ressources non institutionnelles, soit des ressources intermédiaires ou en milieu familial pour venir en aide aux personnes en perte d'autonomie. Me De Larochellière explique que les avocats du CIUSSS soutiennent la direction responsable du contrôle de la qualité de ces ressources lorsqu'il survient des enjeux juridiques ou des mésententes relativement aux contrats.

### Droit disciplinaire et déontologie

Les mandats en droit disciplinaire et déontologie concernent notamment le soutien juridique offert aux comités de discipline ainsi que les questionnements relatifs aux privilèges des médecins œuvrant dans l'établissement de santé. Les avocats en droit de la santé du CIUSSS jouent donc un rôle d'accompagnement et de soutien juridique auprès des comités de discipline, et ce, du dépôt de la plainte jusqu'à la sanction.

### Psychiatrie légale

Un secteur très intéressant est celui de la psychiatrie légale. Dans la région de Québec, l'Institut universitaire en santé mentale de Québec (IUSMQ) est un établissement désigné pour la garde et l'évaluation des accusés qui sont reconnus non criminellement responsables ou inaptes à subir leur procès. Les avocats du CIUSSS offrent donc un soutien à l'établissement de santé lorsque des ordonnances d'évaluation sont émises pour la responsabilité criminelle ou l'aptitude à comparaître des accusés. Lorsque la Cour décide qu'un accusé est effectivement non criminellement responsable ou inapte à subir son procès, ce dernier est envoyé devant la Commission d'examen des troubles mentaux. Dans ce cas, l'établissement de santé est désigné pour assurer la responsabilité de l'accusé. Annuellement ou



lorsqu'il est nécessaire de changer le statut de l'accusé, il faut retourner devant la Commission afin de recommander, par exemple, une libération avec modalités ou une détention. Me De Larochellière met de l'avant ce volet criminel qui s'ajoute à la pratique en droit de la santé au CIUSSS de la Capitale-Nationale.

### **Quelle est la clientèle de l'équipe du droit de la santé au CIUSSSCN?**

Me De Larochellière mentionne que le client est le CIUSSS de la Capitale-Nationale. Néanmoins, afin d'accomplir leurs mandats, les avocats sont appelés à collaborer avec des intervenants diversifiés, soient des directeurs, des gestionnaires, des intervenants ainsi que des professionnels tels que des psychiatres ou des équipes traitantes. Les avocats côtoient les usagers du réseau de la santé notamment lorsqu'ils présentent des gardes en établissement ou des autorisations judiciaires de soins, mais Me De Larochellière précise qu'elle ne les représente pas. Toutefois, elle ajoute que, bien qu'ils ne constituent pas directement la clientèle, le travail des avocats a un impact concret sur la vie des usagers. En effet, les avocats militent somme toute pour le bien-être et la santé des usagers.

### **Le « day-to-day » de Me De Larochellière**

Selon Me De Larochellière, les journées sont très diversifiées en tant qu'avocate en droit de la santé au CIUSSSCN. Elle est souvent en déplacement entre son bureau, où elle révise et élabore ses dossiers, et la Cour, où elle plaide. Les dossiers sont présentés notamment devant les tribunaux québécois, soit la Cour du Québec, la Cour supérieure. Elle a également présenté un dossier d'autorisation judiciaire de soins devant la Cour d'appel. Me De Larochellière ajoute que les avocats du CIUSSS comparaissent également devant la Commission d'accès à l'information ainsi que le Tribunal administratif du Québec incluant la Commission d'examen des troubles mentaux. Certains dossiers sont plus urgents et se règlent rapidement tandis que d'autres dossiers se règlent sur le long terme. Elle ajoute qu'il existe une très belle collégialité entre les avocats de l'équipe en droit de la santé. À cet égard, ils se rencontrent hebdomadairement afin de discuter des dossiers en cours. Somme toute, Me De Larochellière témoigne que son travail lui permet de concilier le travail et la famille.

# Entrevue avec Me Ricard

## **Parcours scolaire et professionnel**

Me Ricard est diplômée d'un baccalauréat en droit de l'Université de Sherbrooke, malgré qu'elle ait fait sa dernière année de baccalauréat à l'Université Laval. Elle a continué sa formation auprès de l'École du Barreau de Québec et a été assermentée en 2003. Elle a effectué son stage au Bureau du coroner et y a obtenu un emploi comme procureure des coroners enquêteurs durant 6 mois. Me Ricard a ensuite été engagée dans un cabinet privé où elle a pratiqué en droit du travail syndical pendant près de trois ans. Depuis janvier 2007, elle exerce la profession d'avocate à la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) où elle pratique exclusivement en droit de la jeunesse.

## **Quel est le rôle du contentieux du CIUSSS de la Capitale-Nationale en lien avec l'intérêt de l'enfant?**

L'équipe du contentieux du CIUSSS de la Capitale-Nationale est composée d'environ une trentaine d'avocats qui desservent plusieurs secteurs de droit, dont le droit de la santé mentale et le droit du travail. En droit de la jeunesse, l'équipe est composée d'une douzaine d'avocats.

Les avocats qui pratiquent en droit de la jeunesse ont comme mandat de représenter la personne autorisée par le DPJ pour intervenir dans la vie de familles, lorsque la sécurité et/ou le développement des enfants sont considérés comme étant compromis en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse.

Les avocats pratiquant au contentieux du CIUSSS de la Capitale-Nationale en droit de la jeunesse ont deux rôles : un rôle de conseiller juridique en lien avec l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse et un rôle de représentation devant les tribunaux.

## **Quelle est la clientèle du contentieux du CIUSSS de la Capitale-Nationale en droit de la jeunesse?**

Les avocats pratiquant en droit de la jeunesse représentent les intervenants du DPJ.

Bien souvent, dans une même salle de cour, il peut y avoir plusieurs avocats représentant les différentes parties dans un même dossier (intervenants, parents, enfants).

Tout d'abord, il y a les avocats du contentieux qui représentent les intervenants. Il y a également un avocat qui représente l'enfant, que ce dernier soit âgé de 0 à 18 ans. Avant l'âge de sept (7) ans, les avocats représentant ces enfants agissent devant la Cour en vertu d'un mandat légal. Les enfants âgés de moins de sept (7) ans ne sont donc pas rencontrés par leurs avocats et ceux-ci, selon la preuve établie, plaideront dans l'intérêt de leur client et non pas en vertu d'un mandat clair de leur part. À partir de l'âge de sept (7) ans, les enfants donnent leurs positions à leur procureur et ces derniers la défendent devant la Cour. Finalement, il y a aussi les avocats qui représentent les parents. Lorsque les parents se représentent seuls, Me Ricard a un devoir d'information auprès de ceux-ci afin qu'ils soient en mesure de bien comprendre les enjeux juridiques de leur situation.

### **Quel est le mandat d'une avocate en droit de la jeunesse œuvrant au sein du CIUSSS de la Capitale-Nationale ?**

La Loi sur la protection de la jeunesse est une loi d'exception, c'est-à-dire un dernier recours. Lorsque les dossiers arrivent au DPJ, c'est parce qu'en vertu de cette loi, la sécurité et/ou le développement de l'enfant sont compromis. Les motifs pour lesquels le DPJ peut intervenir sont énumérés à l'article 38 de cette loi. Ce sont notamment des troubles de comportement sérieux, de la négligence, du mauvais traitement psychologique, de l'abus sexuel, de l'abus physique et de l'abandon. Les services offerts par le DPJ sont souvent imposés à leur clientèle lorsque les intervenants considèrent que c'est nécessaire en vertu de la loi. Me Ricard a comme mandat de représenter les intervenants lorsqu'ils nécessitent l'intervention du tribunal dans ce cadre ou lorsqu'ils ont besoin de conseils juridiques en lien avec l'application de la Loi sur la protection de la jeunesse. Elle doit notamment recueillir la preuve pour monter les dossiers, rencontrer des témoins et des témoins experts tels que des pédopsychiatres et des psychologues. Cette preuve va ensuite être administrée devant la Cour du Québec, Chambre de la jeunesse.

## **Le « day-to-day » de Me Ricard**

Au DPJ, les avocats sont de « garde » à tour de rôle. Le droit de la jeunesse est un secteur qui est toujours en urgence. Contrairement à d'autres pratiques, les avocats exerçant en droit de la jeunesse rédigent parfois une procédure en matinée et la plaident en après-midi.

Dans une journée typique de garde, Me Ricard est au bureau en avant-midi. Elle prend les appels des intervenants qui ont pris des mesures d'urgence et pour qui il faut aller au tribunal le jour même ou de ceux qui l'interpellent pour avoir un conseil juridique dans une situation donnée. Les procédures qu'elle rédige en avant-midi seront, pour la plupart, plaidées l'après-midi même.

La Loi sur la protection de la jeunesse prévoit que les intervenants ont le pouvoir, dans une situation critique pour un enfant, de prendre des mesures sans l'accord des parents. Cependant, cela est pour une période maximale de 48 heures. Si l'intervenant considère que l'enfant ne peut pas retourner dans son milieu familial par exemple, ou que la mesure prise doit être prolongée au-delà de 48 heures, il faut absolument saisir le tribunal qui lui, prendra la décision de prolonger ou non cette mesure.

Lorsque les avocats de garde arrivent au tribunal, le juge présent est également de garde, ce dernier ayant le mandat de rendre une décision sur des mesures provisoires. Après la fin du jugement en mesures provisoires, une autre date sera fixée. À celle-ci, le juge aura eu le temps de prendre connaissance des différents documents déposés et il prendra une décision pour la suite des choses.

Lorsque Me Ricard n'est pas de garde, elle prépare et plaide les dossiers qui ont été fixés pour procéder au fond. Il s'agit de demandes en protection ou de demandes en révision et/ou en prolongation qui sont présentées devant la Cour. Depuis les dernières années, les délais afin de pouvoir procéder devant le tribunal pour des dossiers de fond ont augmenté significativement laissant dans l'attente de nombreux enfants qui sont dans le besoin durant plusieurs mois.

Dans les dernières années, le nombre de dossiers a effectivement beaucoup augmenté et présentement la charge moyenne d'un avocat œuvrant en droit de la jeunesse à Québec est d'environ 100 dossiers. Ils sont très occupés!

## ME PATRICIA COUTURE

Avocate, directrice des affaires juridiques  
et secrétaire adjointe de l'Ordre

Ordre des infirmières et infirmiers  
auxiliaires du Québec (OIIAQ)



[Connectez-vous sur LinkedIn](#)



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Couture a complété son baccalauréat en droit à l'Université de Montréal. Elle a continué sa formation auprès de l'École du Barreau et a été assermentée en 1997. Me Couture commence sa pratique dans un petit cabinet privé. Son bureau représentait notamment le Collège des médecins du Québec et l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec, et c'est dans le cadre de cette pratique qu'elle s'est alors familiarisée avec le droit disciplinaire.

En 2010, elle rejoint l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec, où elle occupe le poste de procureure du syndic. Elle plaide des dossiers de manquements des courtiers à leurs obligations déontologiques et légales devant le comité de discipline. Après quelques années, elle est aussi appelée à plaider des dossiers d'exercice illégal de la pratique de courtier devant la Cour du Québec en matière pénale. Elle a également agi à titre de secrétaire de l'organisme. En fin de parcours, elle occupe le poste de direction des greffes. Les greffes sont chargés d'organiser toutes les séances des comités statutaires tels le comité de discipline et le comité d'indemnisation. En 2017, l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec lui demande d'assumer le poste de direction des affaires juridiques, et elle y est depuis.

## **Quel est le rôle de l'OIIAQ par rapport au droit de la santé ?**

La mission première des ordres professionnels est d'assurer la protection du public. Au Québec, il y a 46 ordres professionnels. Ils sont régis par le Code des professions, par des lois particulières et par plusieurs règlements. Seulement dans le domaine de la santé, il y a au-dessus d'une vingtaine d'ordre professionnels. Cela s'explique par le fait que la vulnérabilité du public est plus évidente dans un contexte thérapeutique et de soins.

Afin d'assurer la protection du public, l'Ordre a plusieurs pouvoirs à sa disposition. Le service d'inspection professionnelle s'assure que les membres ont les compétences nécessaires pour exercer leur profession. L'Ordre a également des pouvoirs de discipline dans le cas de manquements potentiels au Code de déontologie et supervise la formation continue obligatoire. De plus, il a également des pouvoirs sur tout ce qui est relatif à la gestion du permis ainsi que sur l'examen d'admission des infirmières auxiliaires qui arrivent du programme d'études ou du processus d'équivalences. Il s'assure que toutes les compétences de la profession sont maîtrisées. L'OIIAQ compte environ 28 000 membres.

## **Quelle est la clientèle de l'OIIAQ ?**

La clientèle de l'OIIAQ est principalement constituée des membres de l'OIIAQ, soit les infirmières et infirmiers auxiliaires ainsi que les candidats à l'exercice de la profession.

## **Quel est le mandat d'une avocate en droit de la santé œuvrant au sein de l'OIIAQ ?**

Aux affaires juridiques, Me Couture a comme mandat de soutenir la plupart des directions de l'Ordre. Il y a environ une quinzaine de règlements qui s'appliquent et qui visent notamment les processus d'admission et d'inspection et la conformité. L'Ordre doit s'assurer que tous ses processus et décisions sont conformes à ses règlements. À l'intérieur de cela, il y a également la dimension support à la gouvernance, au conseil d'administration et aux comités du conseil d'administration. Les affaires juridiques soutiennent aussi tous les autres services périphériques comme les ressources humaines et sont impliquées dans la gestion des contrats et des ententes. Les affaires juridiques valident également des positions et des mémoires sur le champ de pratique de l'infirmière auxiliaire. C'est ainsi une pratique très diversifiée.

L'équipe de Me Couture est composée de trois avocats. Me Couture est responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels. La Loi 25 amène de nouvelles dispositions qui visent à protéger la vie privée des Québécois et vient modifier de façon importante la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels. Ces changements affectent directement le travail de Me Couture. Elle est également secrétaire du comité de gouvernance et d'éthique, qui est un sous-comité du conseil d'administration et dont l'un des objectifs est de mettre en œuvre les meilleures pratiques de gouvernance.

La Loi 11 est venue modifier le Code des professions. Plusieurs travaux ont été faits pour restructurer la gouvernance des ordres professionnels. Me Couture a donc eu des mandats en lien avec l'élaboration de politiques de régies internes et l'édiction de règles de fonctionnement du conseil d'administration et du Code de déontologie pour les administrateurs.

Me Couture s'occupe également du comité de révision des décisions du syndicat et c'est de sa direction que relève le secrétariat du conseil de discipline.

### **Le « day-to-day » de Me Couture**

Dans une semaine type, Me Couture travaille avec les membres de son équipe et les rencontre pour revoir et discuter des mandats et des dossiers. Présentement, elle complète un guide d'application pour soutenir les services et assurer la conformité avec le projet de loi 96 qui vient modifier la Charte de la langue française. Ce projet de loi impose aux ordres professionnels d'utiliser la langue française et à leurs membres de maintenir une connaissance suffisante du français. C'est un changement qui affecte directement les infirmières et infirmiers auxiliaires ainsi que l'Ordre et qui suscite plusieurs questions juridiques. Elle est également en soutien lorsqu'il est question de se conformer à la Loi sur l'accès, car il est impératif d'avoir une bonne structure et gouvernance des documents et des renseignements détenus par l'Ordre.

Me Couture apprécie beaucoup son rôle au sein d'un ordre professionnel. Travailler au sein de l'Ordre lui a permis de saisir toute la portée du droit de la santé ainsi que de travailler avec des infirmières auxiliaires ce qu'elle estime valorisant et très intéressant.

## ME KEVEN DESGAGNÉ

Avocat

Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)



## Entrevue

### Parcours scolaire et professionnel

Me Desgagné a commencé son stage du Barreau dans un cabinet privé de droit civil, mais cela ne lui convenait pas. Il a finalement complété un stage à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et il y travaille depuis. Me Desgagné a, depuis, terminé un Diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en administration des affaires à HEC Montréal.

### La CNESST

La Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail est un organisme qui a été créé en 2016 par la fusion de plusieurs organismes de la fonction publique du Québec, soit la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail. L'objectif de la fusion est de créer une porte d'entrée unique en matière de travail. La mission première de la CNESST est de faire la promotion des droits et des obligations en matière de travail et d'assurer le respect de ceux-ci auprès des travailleurs et des employeurs du Québec. Il existe trois différents secteurs à la CNESST : les normes du travail, l'équité salariale et la santé et la sécurité au travail.

La CNESST a un pouvoir de poursuite devant la Cour du Québec pour toutes les lois qu'elle applique, au même titre que les procureurs du Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP).



## **Le « day to day » d'un avocat à la CNESST**

Le travail d'un avocat varie d'un secteur à l'autre. En ce qui concerne le secteur de la santé et de la sécurité au travail (SST), il y a un volet de la pratique qui est directement lié au droit de la santé. En effet, les avocats font face à différents diagnostics, conditions et dossiers médicaux au quotidien.

## **Comment le droit de la santé intervient dans la pratique d'un avocat à la CNESST?**

Le droit de la santé intervient directement dans les dossiers de réparation. Les dossiers de réparation sont ceux où un travailleur est indemnisé pour une lésion professionnelle qui survient en raison d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle (voir l'article 2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles). De ce fait, les décisions concernant les lésions professionnelles sont rendues notamment avec l'aide du dossier médical du travailleur. Ainsi, les fonctionnaires de la CNESST doivent souvent faire appel à un médecin à l'interne pour trancher diverses questions médicales, telles que l'acceptation ou non d'une lésion professionnelle ou d'un diagnostic découlant de celle-ci.

Plusieurs décisions sont rendues par les agents de la CNESST qui traitent les dossiers. Par ailleurs, elles sont toujours sujettes à contestation par les travailleurs ou par les employeurs qui financent le régime.

## **Quel est le rôle d'un avocat œuvrant au sein du secteur de la santé et de la sécurité au travail?**

La mission des avocats du secteur de la santé et de la sécurité au travail est de représenter la CNESST devant les tribunaux, principalement le Tribunal administratif du travail, en faisant valoir les droits et les arguments de l'organisme dans le but de défendre les décisions rendues.

Lors des audiences devant le Tribunal, à la suite d'une contestation de la décision rendue par la CNESST, il peut arriver que de nouvelles expertises ou de nouveaux documents médicaux soient déposés en preuve. De ce fait, les avocats ont parfois besoin de faire appel au médecin pour pouvoir défendre leur cliente de façon adéquate.

## **Dossier type**

Pour des raisons de confidentialité, Me Desgagné n'a pas pu nous faire part d'un dossier type. Toutefois, celui-ci mentionne que certains diagnostics sont plus prévalant dans ses dossiers, c'est notamment le cas des entorses lombaires ou des diagnostics de nature psychologique, comme le trouble de l'adaptation ou la dépression majeure. De plus, il explique que les dossiers de certains types de travailleurs sont plus susceptibles de se retrouver dans sa charge du travail, il donne en exemple les travailleurs de la construction – ceux-ci exercent des métiers plus physiques et donc parfois plus dangereux – ou encore les travailleurs plus âgés qui sont plus susceptibles de se blesser ou de guérir plus difficilement suite à une blessure que des travailleurs plus jeunes.

## **L'indemnisation du travailleur**

Lors de l'acceptation d'une lésion professionnelle, la CNESST doit dédommager le travailleur qui est en arrêt de travail jusqu'à ce qu'il soit possible de prendre une décision à propos de sa capacité de travail. Cette décision, prise à la lumière de son dossier médical, déterminera s'il peut retourner dans son emploi initial ou s'il doit se trouver un nouvel emploi. Il est à noter qu'il est possible pour un travailleur de conserver des séquelles permanentes suite à sa lésion. Dans de tels cas, la CNESST indemnise le travailleur pour ces séquelles. Ce dernier aura aussi droit à la réadaptation physique, sociale et professionnelle que requiert son état.

## **Types de litige**

Dans le cheminement du dossier d'un travailleur, plusieurs situations peuvent mener à des litiges. Par exemple, à un certain moment, il y aura consolidation de la lésion, c'est-à-dire qu'il n'y aura plus de progrès dans la guérison. Cela se produit lorsque le médecin juge qu'il y a atteinte d'un plateau thérapeutique. À ce moment, la CNESST demande au médecin de décrire les limitations fonctionnelles du travailleur, lesquelles permettent de prendre une décision quant à la reprise ou non d'un emploi. La date de consolidation d'une lésion et les limitations fonctionnelles qui en découlent génèrent fréquemment des litiges de nature médicaux, autant chez les travailleurs que chez les employeurs. Il en est de même pour la décision qui fait suite à la capacité de travail qui clôt généralement le dossier.

C'est dans ce contexte qu'interviennent les avocats de la CNESST. De façon plus

précise, on peut s'imaginer la contestation d'un travailleur qui n'est pas nécessairement en accord avec le nouvel emploi que la CNESST estime qu'il peut occuper. Il pourrait aussi s'agir d'un employeur qui, suite à l'obtention d'une expertise médicale contredisant les conclusions du médecin du travailleur, estime que les limitations fonctionnelles que conserve le travailleur sont moindres que celles retenues. Finalement, une autre situation serait le cas où un travailleur estime que sa lésion n'est toujours pas consolidée, qu'il n'a pas atteint un plateau thérapeutique et qu'il nécessite toujours des traitements et une indemnisation.

### **Le type de pratique à la CNESST**

La pratique à la CNESST en est une « à volume ». Les dossiers doivent être réglés assez rapidement, donc il est important de cibler ce qui est pertinent et d'analyser le dossier de façon à trouver un règlement qui conviendra à toutes les parties. Ainsi, dans la pratique des avocats à la CNESST, il y a beaucoup de conciliation. Les règles de procédure devant le Tribunal administratif du travail sont beaucoup moins strictes que devant les tribunaux judiciaires, ce qui permet une plus grande célérité de la justice.

# REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier nos précieux commanditaires sans qui ce projet n'aurait pas pu voir le jour.

De plus, nous remercions tous les professionnels ayant pris le temps de nous accorder une entrevue :

- Mes Camille De Larochellière et Catherine Ricard, CIUSSS de la Capitale-Nationale
- Me Catherine Bélanger Pâquet, McCarthy Tétrault
- Me Gabrielle Bergeron, Morency
- Me Joëlle Dubois, Tremblay Bois
- Me Keven Desgagné, Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail
- Me Marie-Nancy Paquet, Lavery
- Me Marie-Christine Côté, Therrien Couture Joli-Cœur
- Me Marie-Josée Crête, Fédération des médecins spécialistes du Québec
- Me Nancy Beshro, Groupe Familiprix inc.
- Me Patricia Couture, Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec
- Me Stéphanie Dorion, CHU de Québec
- Me Véronique Barry, Norton Rose Fulbright

Enfin, les membres du Comité du droit de la santé vous remercient de l'intérêt que vous portez envers le Guide des carrières en droit de la santé.



# NOS PARTENAIRES

**lavery**  
Avocats

**mccarthy  
tetraault**

Ministère  
de la Justice  
**Québec** 

**MORENCY**  
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

  
**NORTON ROSE  
FULBRIGHT**

**TCJ<sup>7</sup>**

**TREMBLAY BOIS**  
AVOCATS

# RÉFÉRENCES

1. Centre Paul-André Crépeau de droit privé et comparé, Dictionnaires de droit privé en ligne, s. v. « responsabilité professionnelle », [En ligne], [<https://nimbus.mcgill.ca/pld-ddp/dictionary/show/21701?source=OBLFR>], (31 octobre 2022)
2. Code civil du Québec, RLRQ, c. CCQ-1991, art. 1457
3. Ménard Martin avocats. « La responsabilité hospitalière », Vos droits en santé, [En ligne], [<http://www.vosdroitsensante.com/la-responsabilite-hospitaliere#formulaire>], (31 octobre 2022)
4. CAIJ, JuriBistro eDICTIONNAIRE, s.v. « conseil de discipline », [En ligne], [<https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#q=conseil%20de%20discipline&t=edictionnaire&sort=relevancy&m=detailed&bp=results>], (31 octobre 2022)
5. Ménard Martin avocats. « La garde en établissement », Vos droits en santé, [En ligne], [<http://www.vosdroitsensante.com/1091/la-garde-en-etablissement>], (31 octobre 2022)
6. Ménard Martin avocats. « La garde autorisée », Vos droits en santé, [En ligne], [<http://www.vosdroitsensante.com/643/la-garde-autorisee>], (31 octobre 2022)
7. Code civil du Québec, RLRQ, c. CCQ-1991, art. 10 et 11
8. Gouvernement du Québec. « Le consentement aux soins », Curateur public, [En ligne], [<https://www.curateur.gouv.qc.ca/cura/fr/majeur/inaptitude/personne/consentement.html>], (31 octobre 2022)
9. Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes, projet de loi no 18 (sanctionné - 3 juin 2020), 1<sup>re</sup> sess., 42<sup>e</sup> légis. (Qc).
10. CAIJ, JuriBistro eDICTIONNAIRE, s.v. « droit administratif », [En ligne], [<https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#q=droit%20administratif&t=edictionnaire&sort=relevancy&m=search>], (31 octobre 2022)
11. Lavery. « Santé et services sociaux », [En ligne], [<https://www.lavery.ca/fr/services-juridiques/323-sante-et-services-sociaux.html>], (31 octobre 2022)
12. Association canadienne de santé publique. « Qu'est-ce que la santé publique », [En ligne], [<https://www.cpha.ca/fr/quest-ce-que-la-sante-publique>], (31 octobre 2022)
13. Institut national de santé publique du Québec. [En ligne], [<https://www.inspq.qc.ca/>], (31 octobre 2022)
14. Gouvernement du Québec. « Dossier santé Québec: cadre légal et réglementaire », [En ligne], [<https://www.quebec.ca/sante/vos-informations-de-sante/dossier-sante-quebec/cadre-legal-et-reglementaire>], (31 octobre 2022)

- 15.** Bureau du droit d'auteur de l'Université Laval. « Propriété intellectuelle et droit d'auteur », Bibliothèque de l'Université Laval, [En ligne], [<https://www.bda.ulaval.ca/notions-en-droit-dauteur/propriete-intellectuelle-et-droit-dauteur/>], (31 octobre 2022)
- 16.** Loi sur les brevets, LRC 1985, c. P-4, art. 2
- 17.** Banque de développement du Canada. « Propriété intellectuelle (PI) », [En ligne], [<https://www.bdc.ca/fr/articles-outils/boite-outils-entrepreneur/gabarits-documents-guides-affaires/glossaire/propriete-intellectuelle>], (31 octobre 2022)
- 18.** Thérèse LEROUX, « Droit à la santé et droit de propriété intellectuelle - Québec », (2009-10) 40 Revue de droit de l'Université de Sherbrooke 305
- 19.** Office de la propriété intellectuelle du Canada. « Embaucher un professionnel de la propriété intellectuelle », Gouvernement du Canada, 20 octobre 2021, [En ligne], [<https://www.ic.gc.ca/eic/site/cipointernet-internetopic.nsf/fra/wr04547.html>], (31 octobre 2022)
- 20.** Université de Sherbrooke. « Droit pharmaceutique », [En ligne], [<https://www.usherbrooke.ca/admission/fiches-cours/DRT603/droit-pharmaceutique/>], (31 octobre 2022)
- 21.** Thérèse LEROUX, préc., note 18.
- 22.** International Business Machines Corporation. « Qu'est-ce que la technologie des soins de santé ? », [En ligne], [<https://www.ibm.com/ca-fr/topics/healthcare-technology>], (1er novembre 2022)
- 23.** Entrevue de Me Véronique Barry, avocate et associée en droit de la santé chez Norton Rose Fulbright, Québec, 1er septembre 2022
- 24.** International Business Machines Corporation, préc., note 22.
- 25.** Entrevue de Me Véronique Barry, préc., note 23.
- 26.** Id.
- 27.** Barreau du Québec. « 22 questions pour l'avocat entreprise : Guide complet », Bibliothèque et Archives nationales du Québec, septembre 2019, [En ligne], [<https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3998005>], (31 octobre 2022)
- 28.** CAIJ, JuriBistro eDICTIONNAIRE, s.v. « syndicat », [En ligne], [<https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#q=syndicat&t=edictionnaire&sort=relevancy&m=search>], (31 octobre 2022)
- 29.** CAIJ, JuriBistro eDICTIONNAIRE, s.v. « association », [En ligne], [<https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#q=association&t=edictionnaire&sort=relevancy&m=search>], (31 octobre 2022)
- 30.** Fédération des médecins spécialistes du Québec. « Qui sommes-nous ? », [En ligne], [<https://fmsq.org/fr/propos-de-nous/qui-sommes-nous>], (31 octobre 2022)

31. CAIJ, JuriBistro eDICTIONNAIRE, s.v. « contentieux », [En ligne], [<https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#q=contentieux&t=edictionnaire&sort=relevancy&m=search>], (31 octobre 2022)
32. CAIJ, JuriBistro eDICTIONNAIRE, s.v. « litigieux », [En ligne], [<https://dictionnaireid.caij.qc.ca/recherche#q=litigieux&t=edictionnaire&sort=relevancy&m=search>], (31 octobre 2022)
33. Familiprix. « Un parcours qui mène à la réussite », [En ligne], [<https://www.familiprix.com/fr/pages/histoire>], (31 octobre 2022)
34. Familiprix. « Faire carrière au siège social de Familiprix inc. », [En ligne], [<https://www.familiprix.com/fr/emplois>], (31 octobre 2022)
35. Gouvernement du Québec. « À propos de la fonction publique », [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/travailler-gouvernement/travailler-fonction-publique/choisir-fonction-publique/a-propos-de-la-fonction-publique>], (31 octobre 2022)
36. Gouvernement du Québec. « Établissements de santé et de services sociaux », [En ligne], [<https://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/etablissements-de-sante-et-de-services-sociaux/t>], (31 octobre 2022)
37. Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ, c. S-4.2
38. CHU de Québec. « La mission », [En ligne], [<https://www.chudequebec.ca/a-propos-de-nous/qui-sommes-nous/mission.aspx>], (31 octobre 2022)
39. CHU de Québec. « Poste permanent - Avocat ou Avocate », [En ligne], [<https://portailrh.chudequebec.ca/banque?bcUuid=518bfh7wxtv> ], (24 novembre 2022)
40. Fédération des médecins spécialistes du Québec. « Le réseau de la santé », [En ligne], [<https://fmsq.org/fr/notre-profession/le-reseau-de-la-sante>], (31 octobre 2022)
41. Entrevue de Me Catherine Ricard, avocate en droit de la jeunesse au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec, 11 novembre 2022
42. Entrevue de Me Camille De Larochellière, avocate en droit de la santé au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, Québec, 4 novembre 2022
43. Entrevue de Me Catherine Ricard, préc., note 41.
44. Code des professions du Québec, RLRQ, c. C-26
45. Id., art. 23
46. L'Association des Orthopédagogues du Québec. « Différence entre association et ordre professionnel », [En ligne], [<https://www.ladoq.ca/difference-entre-association-et-ordre-professionnel>], (31 octobre 2022)
47. Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec. « À propos », [En ligne], [<https://www.oiiq.org/ordre/a-propos>], (31 octobre 2022)



48. Id.

49. Pierre ISSALYS et Denis LEMIEUX, L'action gouvernementale. Précis des institutions administratives, 4e éd, Montréal, Éditions Yvon Blais, 2020, p. 325

50. Ministère de la santé et des services sociaux. « Mission et mandats », [En ligne], [<https://www.quebec.ca/gouvernement/ministere/sante-services-sociaux/mission-et-mandats#:~:text=Le%20minist%C3%A8re%20de%20la%20Sant%C3%A9,ainsi%20au%20d%C3%A9veloppement%20social%20et> >], (1er novembre 2022)

51. Entrevue de Me Marie-Claude Poulin, avocate et plaideuse à la direction du contentieux du ministère de la justice, Québec, 11 août 2022

52. Id.

53. Gouvernement du Québec. « Fiche du terme - Organisme gouvernemental », [En ligne], [<https://www.thesaurus.gouv.qc.ca/tag/terme.do?id=8748>>], (1er novembre 2022)

54. Régie de l'assurance maladie du Québec. « À propos de la RAMQ », [En ligne], [<https://www.ramq.gouv.qc.ca/fr/a-propos>>], (1er novembre 2022)

55. Régie de l'assurance maladie du Québec. « Organigramme », 1er septembre 2022, [En ligne], [[https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/organigramme-fr\\_2.pdf](https://www.ramq.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/organigramme-fr_2.pdf)>], (1er novembre 2022)

56. Régie de l'assurance maladie du Québec, préc., note 54.

57. Id.

58. Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. « La CNESST », [En ligne], [<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/cnesst>>], (1er novembre 2022)

59. Id.

60. Id.

61. Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles, RLRQ, c. A-3.001, art. 2

62. Id.

63. Commission des normes de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, préc., note 55

64. Bureau du Coroner. « Mission », Gouvernement du Québec, [En ligne], [<https://www.coroner.gouv.qc.ca/bureau-du-coroner/mission.html>>], (1er novembre 2022)

65. Bureau du Coroner. « Devenir coroner », Gouvernement du Québec, [En ligne], [<https://www.coroner.gouv.qc.ca/recrutement/devenir-coroner.html>>], (1er novembre 2022)

66. Id.

67. Bureau du Coroner. « Qu'est-ce qu'un coroner? », Gouvernement du Québec, [En ligne], [<https://www.coroner.gouv.qc.ca/les-coroners/quest-ce-quun-coroner.html>>], (1er novembre 2022)

68. Id.

69. Id.

